

ville de lausanne
inventaire urbain
DIRECTION DES TRAVAUX

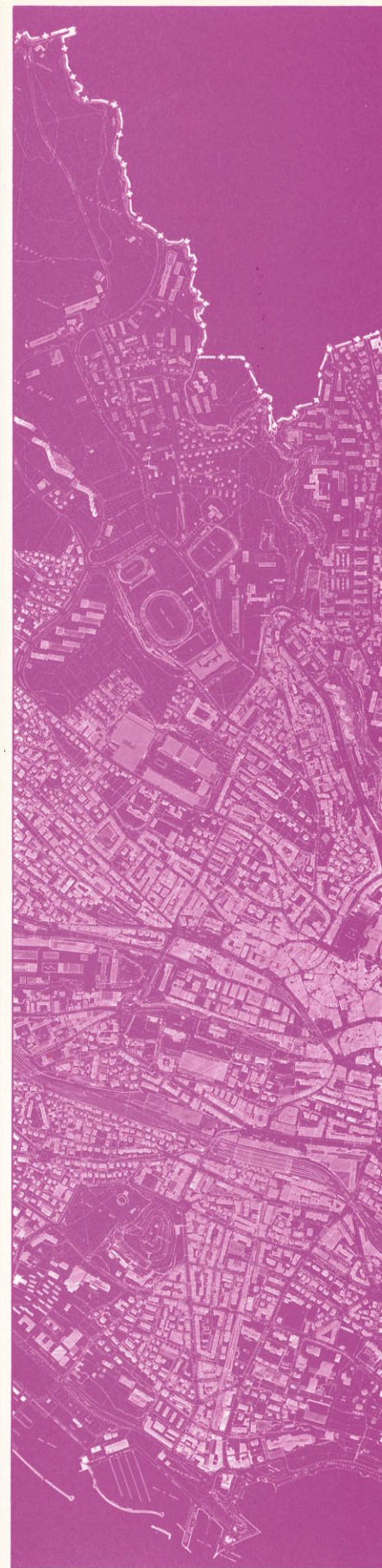
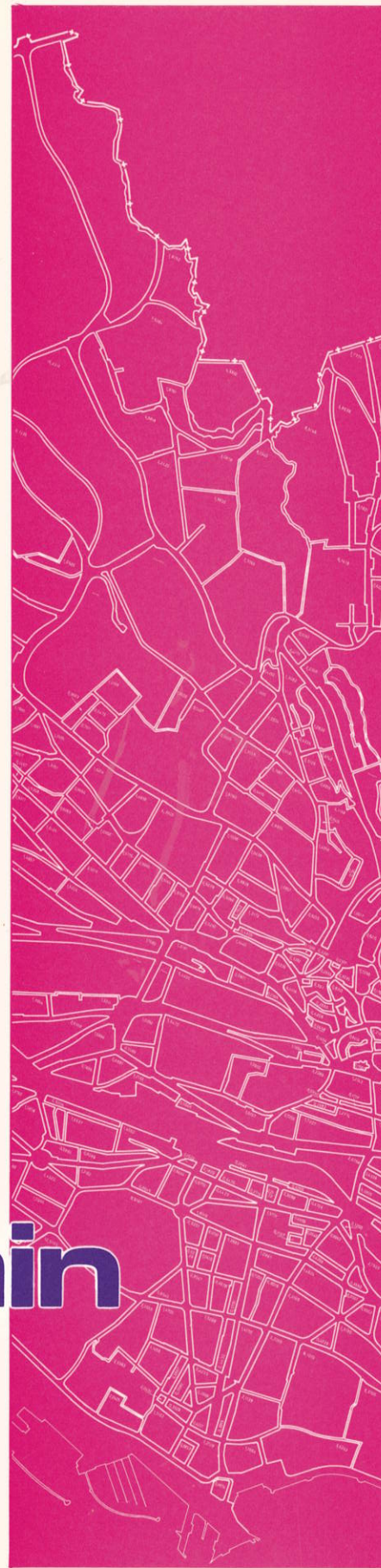


TABLE DES MATIÈRES

1. 1970 · Densité d'habitants à l'ha par îlot
(avec nombre d'habitants par îlot – source: RF 1970)
2. 1979 · Densité d'habitants à l'ha par îlot
(avec nombre d'habitants par îlot – source: contrôle des habitants)
3. 1965 · Densité d'emplois à l'ha par îlot
(avec nombre d'emplois par îlot – source: RF 1965)
4. 1975 · Densité d'emplois à l'ha par îlot
(avec nombre d'emplois par îlot – source: RF 1975)
5. 1970-75 · Densité journalière à l'ha par îlot
(avec pourcentage des actifs par îlot – source: RF 1970-75)
6. 1975 · Coefficient d'occupation du sol par îlot
(avec surface bâtie par îlot – source: service du cadastre)
7. 1979 · Coefficient d'utilisation du sol par îlot
(avec surface plancher par îlot – source: ECA)
8. Périodes des constructions 1840-1975 (âges des immeubles)
9. 1970 · Densité de pièces à l'ha par îlot
(avec nombre de logements et de pièces par îlot – source: RF 1970)
10. 1970 · Répartition des types de logement par îlot. 1 et 2 pièces par rapport aux 3, 4, 5 pièces et plus
(avec pourcentage 1 et 2 pièces par îlot – source: RF 1970)
11. 1970 · Répartition des loyers par bâtiment – prix moyen par pièce
(source: RF 1970)
12. 1978 · Equipements culturels et touristiques
(source: ADIL)
13. 1979 · Equipements sanitaires et sociaux
(source: Département de la santé publique)
14. 1976 · Equipements sportifs
(source: service des sports)
15. Flux de circulation routier moyen, comptage 1975-77
(source: comptage CIURL)
16. 1979 · Taux de motorisation par îlot
(source: service des automobiles)
17. 1979 · Densité véhicules à l'ha par îlot
(avec nombre de véhicules légers par îlot – source: service des automobiles)
18. Chemins piétonniers (situation 1978)
- 19a. 1975 · Inventaire architectural
- 19b. 1975 · Inventaire des fontaines publiques
20. 1978 · Inventaire des espaces verts publics
(source: service des parcs et promenades)
21. Mesure du bruit routier
(comptage 1977)
- 22a. 1942 · Plan de zones RPE
- 22b. Plans d'extension partiels, plans de quartier et plans d'alignement légalisés – situation 1979 (périmètres)
23. Classement des routes (projet 1977)
24. Plans d'extension partiels, plans de quartier légalisés – situation 1979 (plan des masses)
- 25a. Bâtiments existants touchés par des plans d'extension partiels, plans de quartier et plans d'alignement (situation 1979)
- 25b. Bâtiments existants touchés par la loi sur les routes (classement des routes)
26. 1980 · Classes d'âge 0-19 par CUB (Mapping)
27. 1980 · Classes d'âge 20-39 par CUB (Mapping)
28. 1980 · Classes d'âge 40-64 par CUB (Mapping)
29. 1980 · Classes d'âge 65 et plus par CUB (Mapping)
30. 1982 · Densité d'habitants à l'ha par CUB
(source: contrôle des habitants)
31. 1982 · Répartition de la population étrangère
(source: contrôle des habitants)
32. Nombre de passagers transportés
(comptages 1975-1977 – source: CIURL + T.L.)

INTRODUCTION

La cartographie présentée dans cette publication a été établie par le «Bureau d'études d'aménagement urbain – BEAU» du service d'urbanisme de la Direction des travaux. Depuis 1973, date de sa création, le BEAU s'est efforcé de mettre sur pied un fond statistique provenant de trois sources principales:

- des données fondées sur les recensements fédéraux 1965, 1970 et 1975, à savoir un fichier adresses de renseignements socio-économiques et physiques relevés «manuellement» par rue et par îlot;
- des données fondées sur les renseignements informatisés que divers services de l'administration communale et cantonale enregistrent systématiquement;
- les données diverses et ponctuelles, récoltées lors d'inventaires et d'enquêtes faites selon des besoins et des circonstances occasionnels, par exemple le bruit routier, les équipements urbains, l'inventaire architectural, etc.

Pour traiter et ensuite traduire graphiquement ces données, sont utilisées quatre unités de référence:

1. L'adresse (ou le numéro du bâtiment). C'est l'unité de travail la plus petite, parfois indispensable (ex. date de construction, loyers, etc.)
2. La rue. Elle permet d'exprimer les données concernant l'espace public proprement dit (volume de circulation, bruit), la population domiciliée dans cette rue, etc.
3. L'îlot. La majorité de la cartographie du BEAU est visualisée de cette manière. L'îlot est une unité géographique urbaine délimitée par l'infrastructure routière. Si besoin est, il peut être subdivisé en cas de développement urbanistique dans une partie de la ville. Le

regroupement de plusieurs îlots permet d'exprimer des données caractéristiques pour un périmètre donné (quartier, secteur, etc.).

4. Le CUB. Le Carré Unitaire de Base est une unité géométrique (100 mètres sur 100 mètres) provenant de la subdivision du carré des coordonnées topographiques. Cette unité est souvent utilisée par les grandes villes suisses et l'ORL (Orts.-Regional – und Landesplanung). Il permet une utilisation simple de l'ordinateur, sans qu'il soit possible toutefois de donner des images de la ville aussi lisibles que celles établies par îlot.

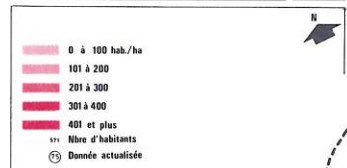
Ces quatre unités d'expression sont reliées et compatibles entre elles, ainsi chaque adresse possède son numéro CUB et son numéro îlot. D'autres codes sont intégrés à ce système tels que le numéro parcellaire, d'assurance incendie, le code postal, etc. On obtient ainsi la mise au point progressive d'une banque de données sur laquelle les différentes composantes du milieu construit sont réunies. C'est la maîtrise de ces diverses procédures qui nous permet de publier ce premier groupe de cartes.

Nous prolongerons ce travail par la mise à jour des données variables dans le temps et par l'illustration d'autres aspects de l'urbanisme lausannois non abordés dans cette première diffusion.

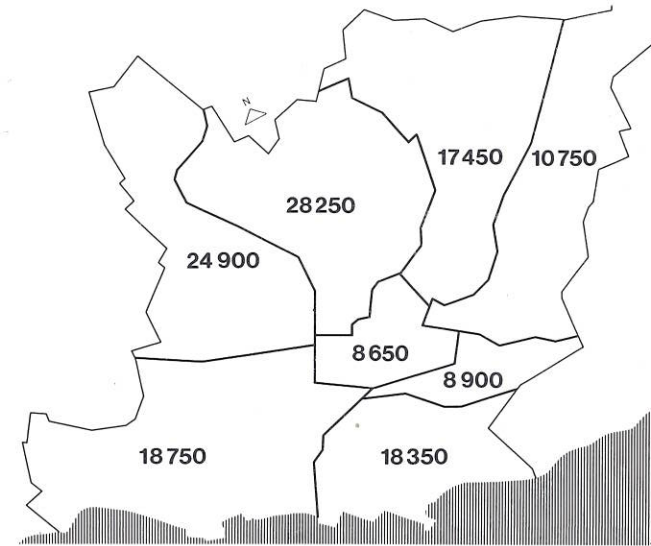
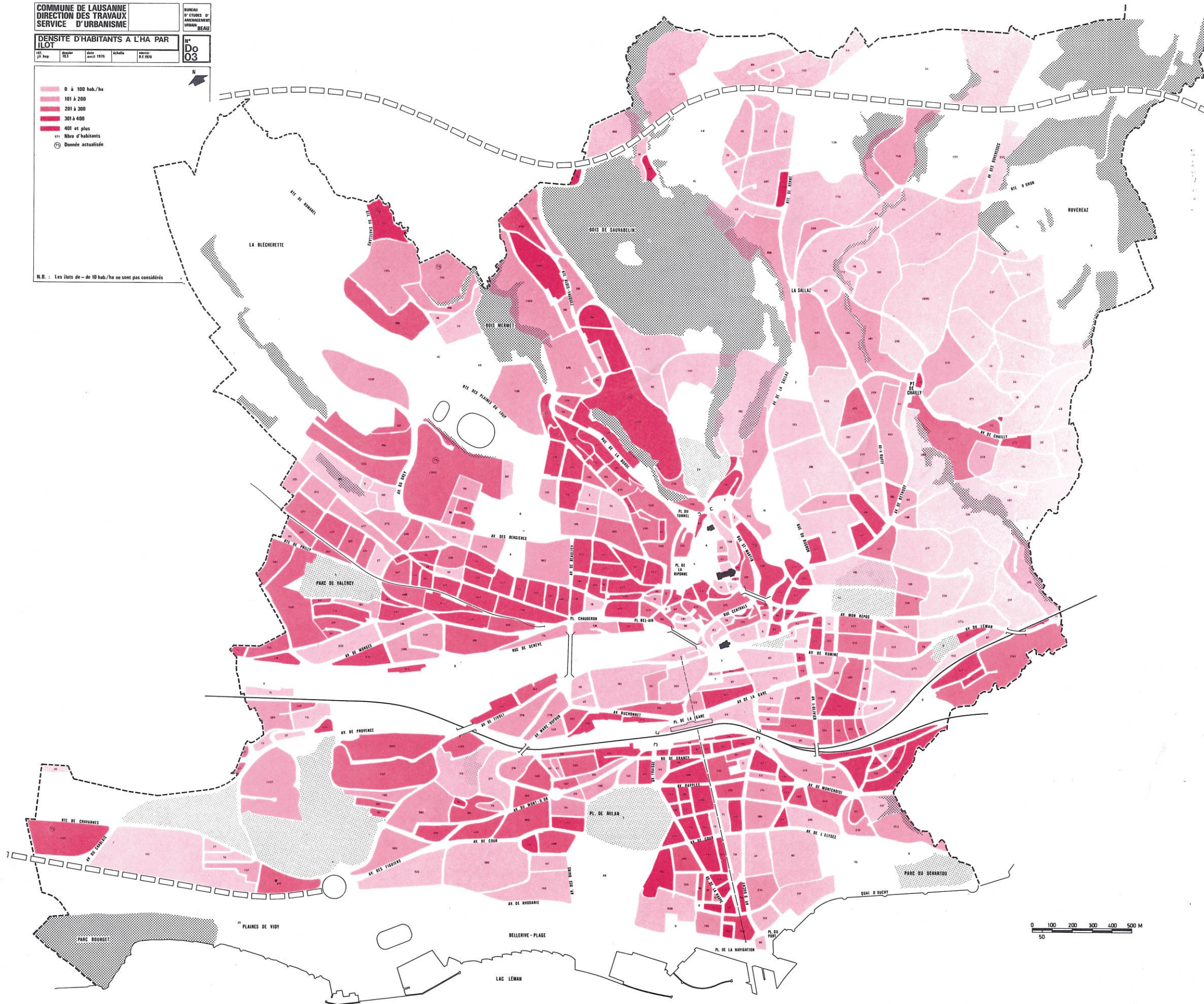
Lausanne, septembre 1980.

Groupe de travail chargé de cette étude:

José-Louis TRUAN, architecte
Bernard APOTHÉLOZ, dessinateur
Roland GLOOR, aide recherche
Michèle MAILLARD, aide recherche



N.B. : Les îlots de - de 10 hab./ha ne sont pas considérés



0000: nombre d'habitants par secteur.
NOMBRE D'HABITANTS EN 1970:
ZONE URBAINE 136 000. COMMUNE 137 380.

Alors qu'en 1970 déjà les principales villes suisses enregistrent les premiers effets de la diminution de leur population résidente (Zurich - 4% en 10 ans, Genève - 1,4%, Berne - 0,5%), Lausanne au contraire continue sa progression, passant de 126 328 habitants en 1960 à 137 380 en 1970. On notera aussi que:

- 90% de cette augmentation est due à l'immigration étrangère (9950 personnes);
- 50% de la population résidente est active (63 730 personnes) dont 70% dans le secteur tertiaire;
- 20% de cette population a plus de 60 ans, reflétant une concentration de personnes âgées de l'agglomération lausannoise en ville (et dans les communes de l'Est).

Le résumé par secteur confirme que les quartiers périphériques ont profité de la croissance démographique partiellement au détriment du centre-ville, seul secteur qui enregistre un déficit. Dans ce périmètre centre-ville, délimité par Saint-François, Chauderon, la Riponne et Benjamin Constant, la population régresse de 4810 habitants en 1960 à 4450 en 1970, soit 340 habitants ou 7,5%.

Sur le territoire de la Commune, la densité moyenne s'élève à 130 habitants par hectare. Les secteurs Nord, Ouest et Sud ont les plus fortes densités et totalisent 65% de la population lausannoise.

LAUSANNE 1970 · DENSITÉ D'HABITANTS A L'HA PAR ILOT

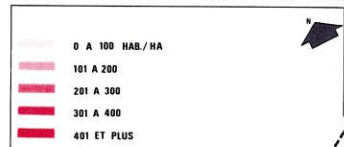
AVEC NOMBRE D'HABITANTS PAR ILOT - SOURCE:
RF 1970

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U.

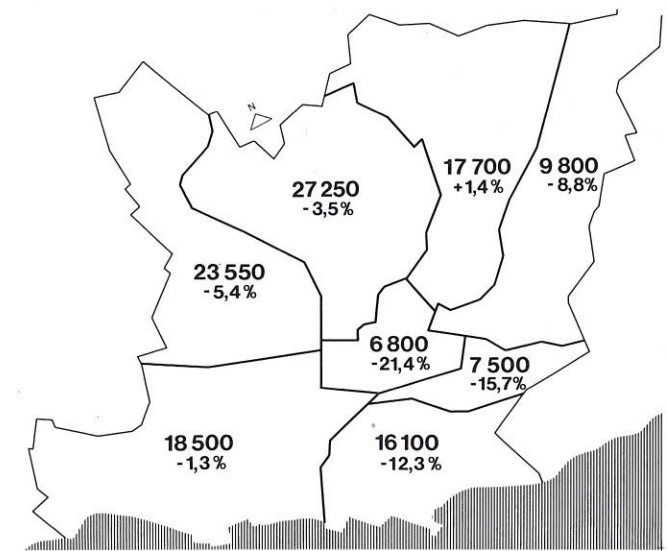
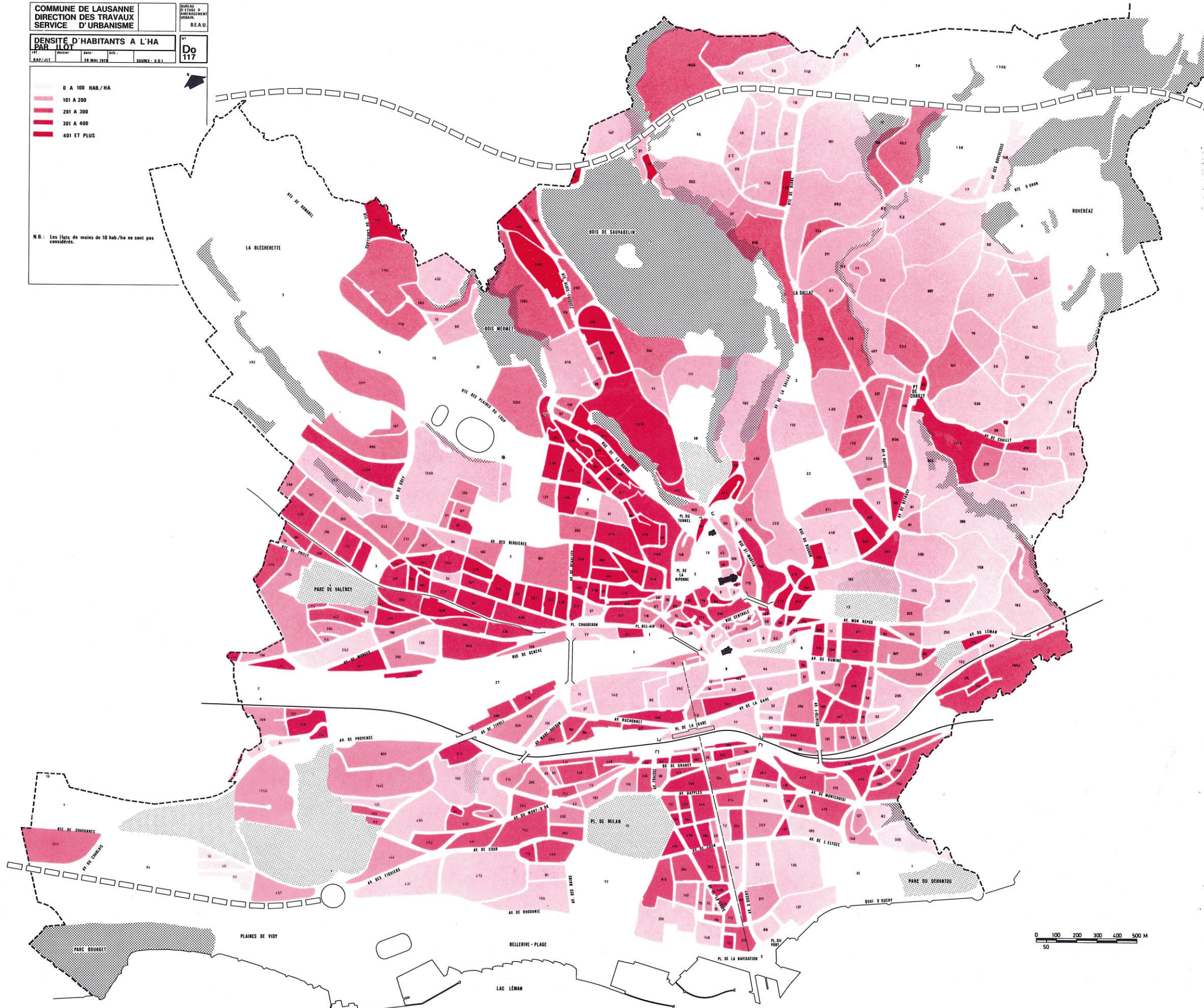
COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

BUREAU
DE
L'URBANISME
BEA 117

DENSITÉ D'HABITANTS A L'HA
PAR ILOT



N.B.: Les lots de moins de 10 hab./ha ne sont pas considérés.



0000: nombre d'habitants par secteur.
± 0,00%: évolution par rapport à 1970.
NOMBRE D'HABITANTS EN 1979:
ZONE URBAINE 127 200. COMMUNE 128 770.

Le changement intervenu dans les sources des données (1970: recensement fédéral, 1979: contrôle des habitants - commune de Lausanne) implique certaines réserves sur l'importance de l'évolution constatée et son analyse.

En 1979, Lausanne comptait 128 770 habitants, soit une diminution de 8600 habitants par rapport à 1970. Ce recul de 6,3% des résidents est modéré face à celui des grandes villes suisses, mais Lausanne se singularise aussi par une perte de nombreux emplois (- 9200 ou 11,7%), contrastant visiblement avec l'évolution des autres centres helvétiques.

Habitants (1970-78)	Emplois (1965-75)
Zurich - 11%	- 6,0%
Bâle - 14%	- 0,4%
Genève - 13%	+ 1,0%
Berne - 12%	+ 0,2%

L'exode des résidents est pour moitié imputable au départ d'étrangers. En 1970, ils représentaient environ 23% de la population totale contre 20% en 1979.

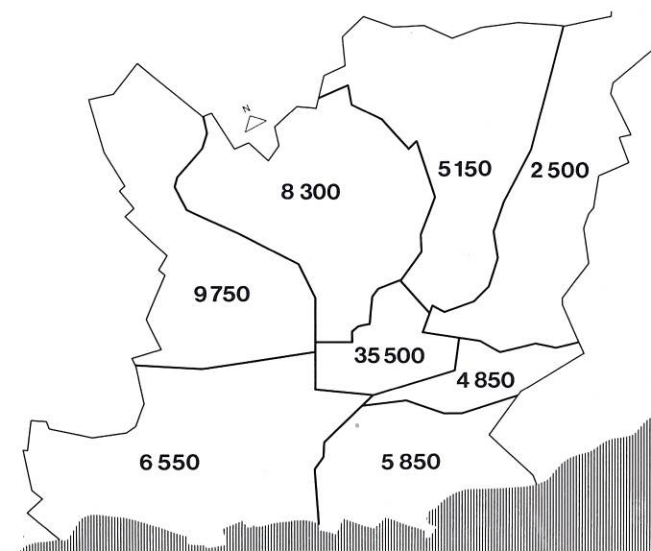
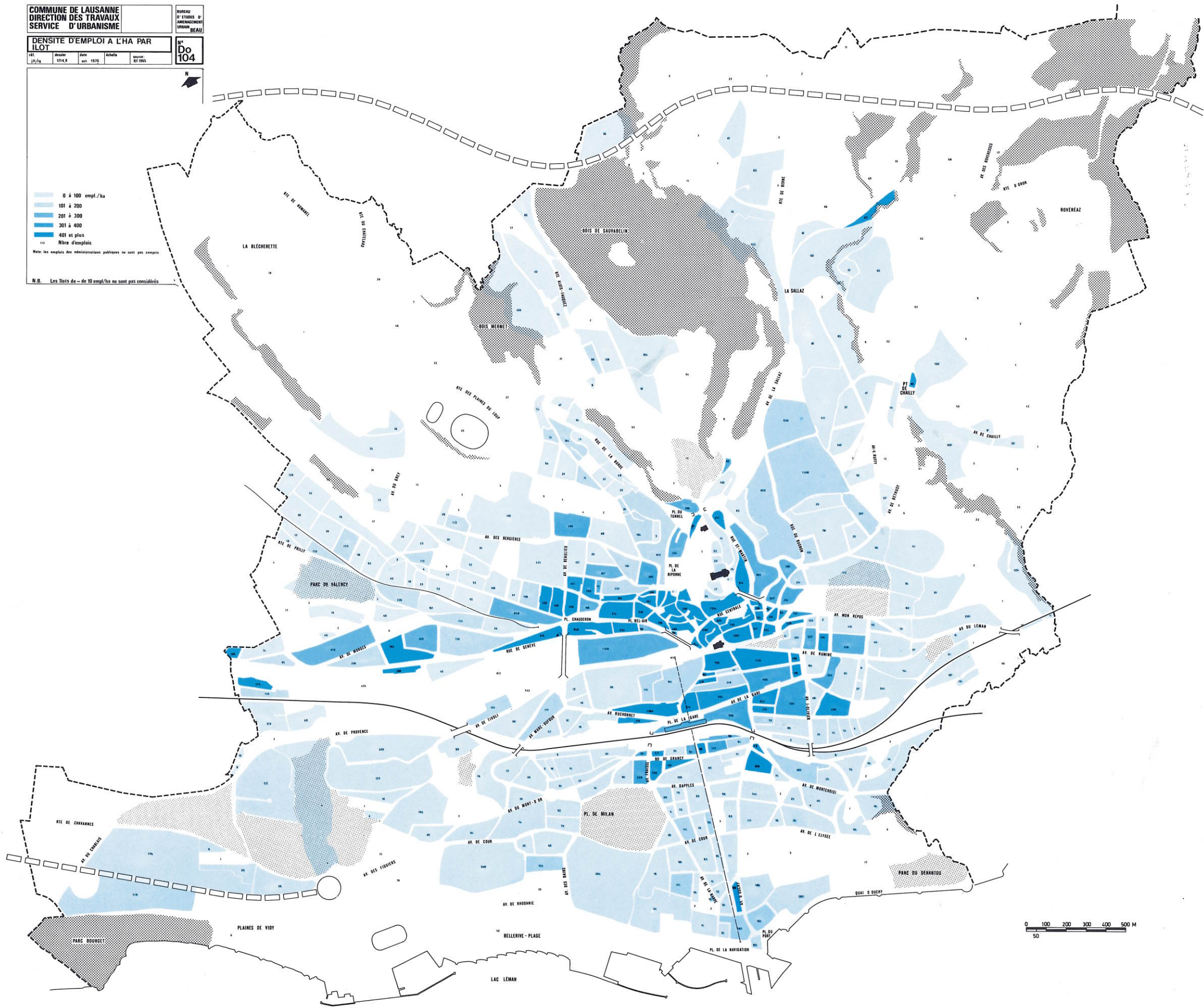
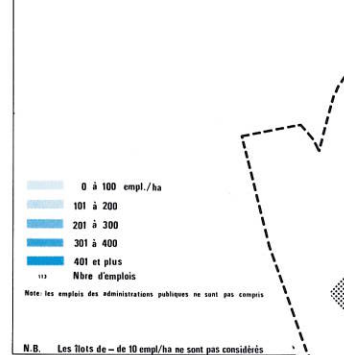
Lorsqu'on examine les chiffres par secteur, on s'aperçoit que ce sont le centre-ville (- 21%), les quartiers de Rumine (- 16%) et Sous-Gare (- 12%) qui sont les plus frappés par ce recul des résidents, remplacés en partie par l'accroissement de l'activité tertiaire.

Au niveau de l'agglomération, la régression démographique enregistrée à Lausanne (comme à Prilly, Pully ou Renens) se reporte probablement dans les communes périphériques.

LAUSANNE 1979 · DENSITÉ D'HABITANTS À L'HA PAR ILOT

AVEC NOMBRE D'HABITANTS PAR ILOT - SOURCE:
CONTRÔLE DES HABITANTS

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U.



0000: nombre d'emplois par secteur.
NOMBRE D'EMPLOIS EN 1965: 78 450.

En 1955 Lausanne possédait 7256 entreprises fournissant 50 520 emplois; 10 ans plus tard, on comptait 7513 entreprises (+ 4%). Ces chiffres ne comprennent pas les emplois des collectivités publiques, 7320 environ en 1965.

Ce phénomène de croissance encore plus accentué lorsque l'on considère l'agglomération lausannoise toute entière (+ 51%) se double pour la ville d'une accentuation de la prépondérance du secteur tertiaire qui représentait 56% des emplois en 1955 et 60% en 1965.

Cette augmentation des entreprises (+ 9%) dans l'agglomération lausannoise contraste avec le recul (- 2,1% en moyenne) enregistré pour la même période (1955-1965) dans les autres centres helvétiques (Zurich, Bâle, Genève, Berne).

En ce qui concerne la répartition par îlot, on peut noter que la situation de 1965 se caractérise par une forte concentration de ceux-ci au centre-ville, à l'intérieur de la petite ceinture (avenue de la Gare - Ruchonnet - Riponne - César-Roux - Bellefontaine) ainsi que quelques concentrations ponctuelles vers l'Ouest. Comme l'indique le schéma-résumé, le centre-ville compte à lui seul 35 500 emplois.

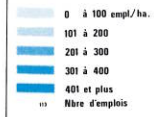
LAUSANNE
1965 · DENSITÉ D'EMPLOIS À
L'HA PAR ÎLOT

AVEC NOMBRE D'EMPLOIS PAR ÎLOT - SOURCE:
RF 1965

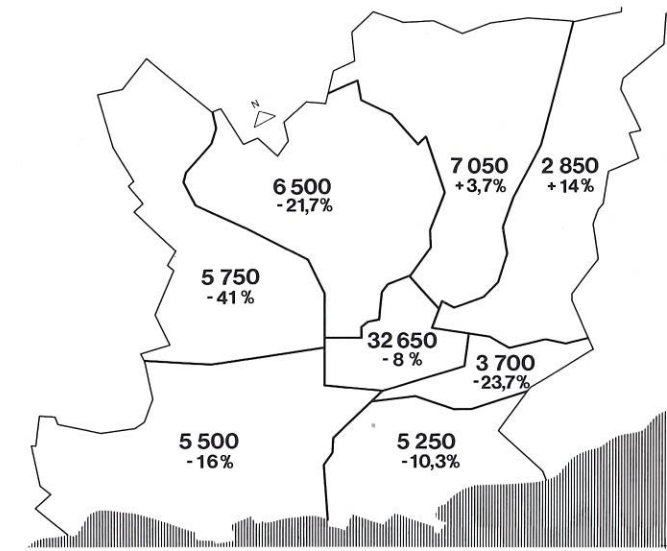
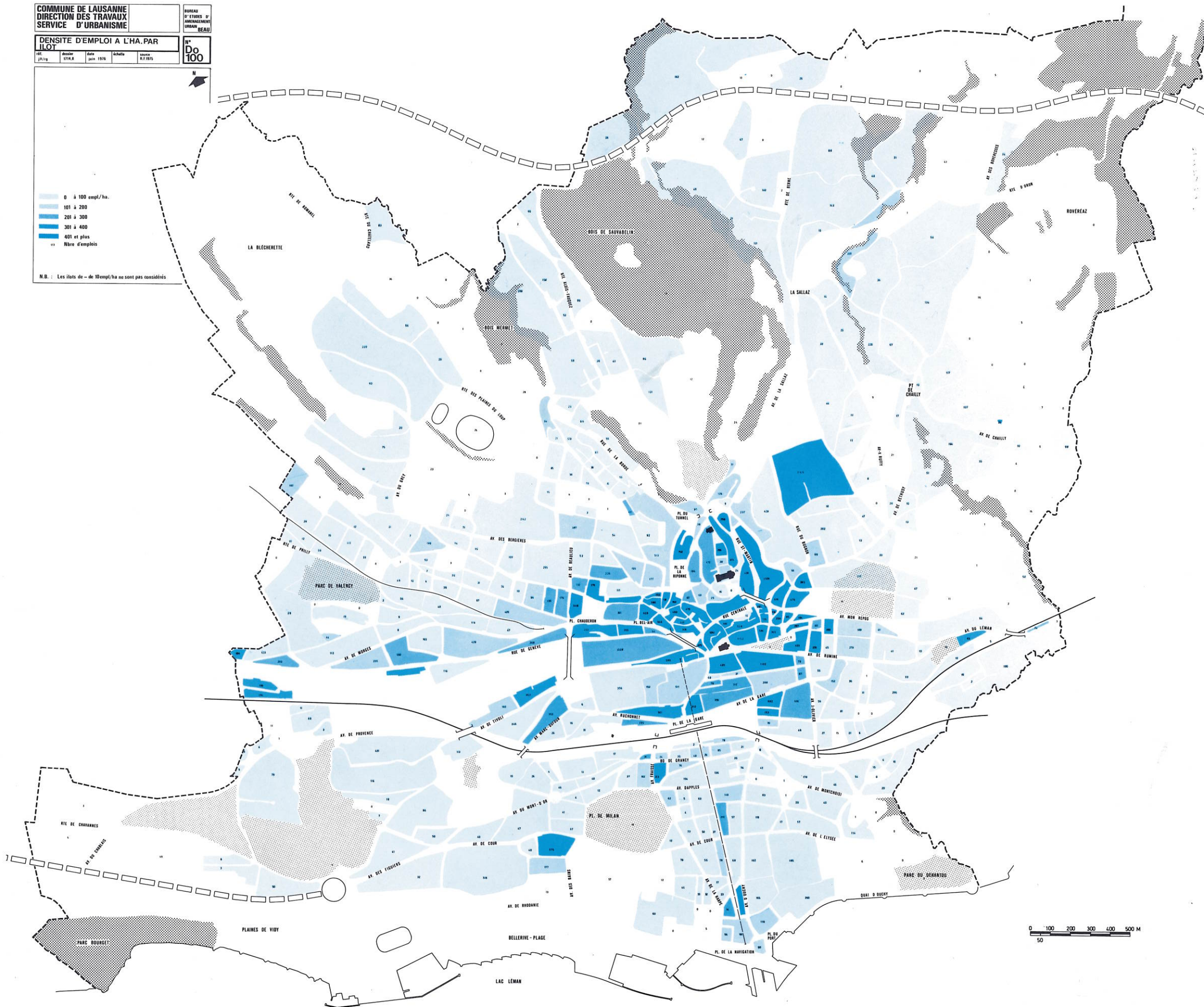
DENSITE D'EMPLOI A L'HA. PAR
ILOT

N°	Année	Date	Echelle	Source
100	1975	juin 1976	1:2500	RF 1975

N°
Do
100



N.B. : Les îlots de <math>< 10\text{empl./ha}</math> ne sont pas considérés



0000: nombre d'emplois par secteur.
± 0,00%: évolution par rapport à 1965.
NOMBRE D'EMPLOIS EN 1975: 69 250.

Le recensement fédéral de 1975 dénombre 69 250 emplois, soit une perte de 9 200 postes de travail par rapport à 1965!

Ce chiffre est en fait le solde négatif d'une perte de 12 320 emplois du secteur secondaire partiellement compensée par le gain de 3 210 emplois du secteur tertiaire. Il doit être considéré avec réserve étant donné notamment l'imprécision des statistiques concernant les emplois administratifs des collectivités publiques.

Cette évolution négative est le corollaire de deux phénomènes. Premièrement le secteur tertiaire accentue son emprise et représente 70% des emplois. Deuxièmement le déplacement des activités secondaires vers l'Ouest franchit les limites communales et un glissement des activités tertiaires peut être relevé du centre-ville vers l'Est (Rumine) et au Sud pour quelques enclaves le long du Lausanne-Ouchy.

La perte d'emplois de Lausanne (- 11,7% entre 1965-75) contraste fortement avec les autres centres suisses (- 5% pour Zurich, Bâle, Genève et Berne),

Le rapport entre habitants et emplois sur l'ensemble de la commune évolue en conséquence, passant de 58,4 emplois pour 100 habitants en 1965 à 50,4 en 1975.

LAUSANNE
1975 · DENSITÉ D'EMPLOIS À L'HA PAR ÎLOT

AVEC NOMBRE D'EMPLOIS PAR ÎLOT - SOURCE: RF 1975

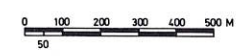
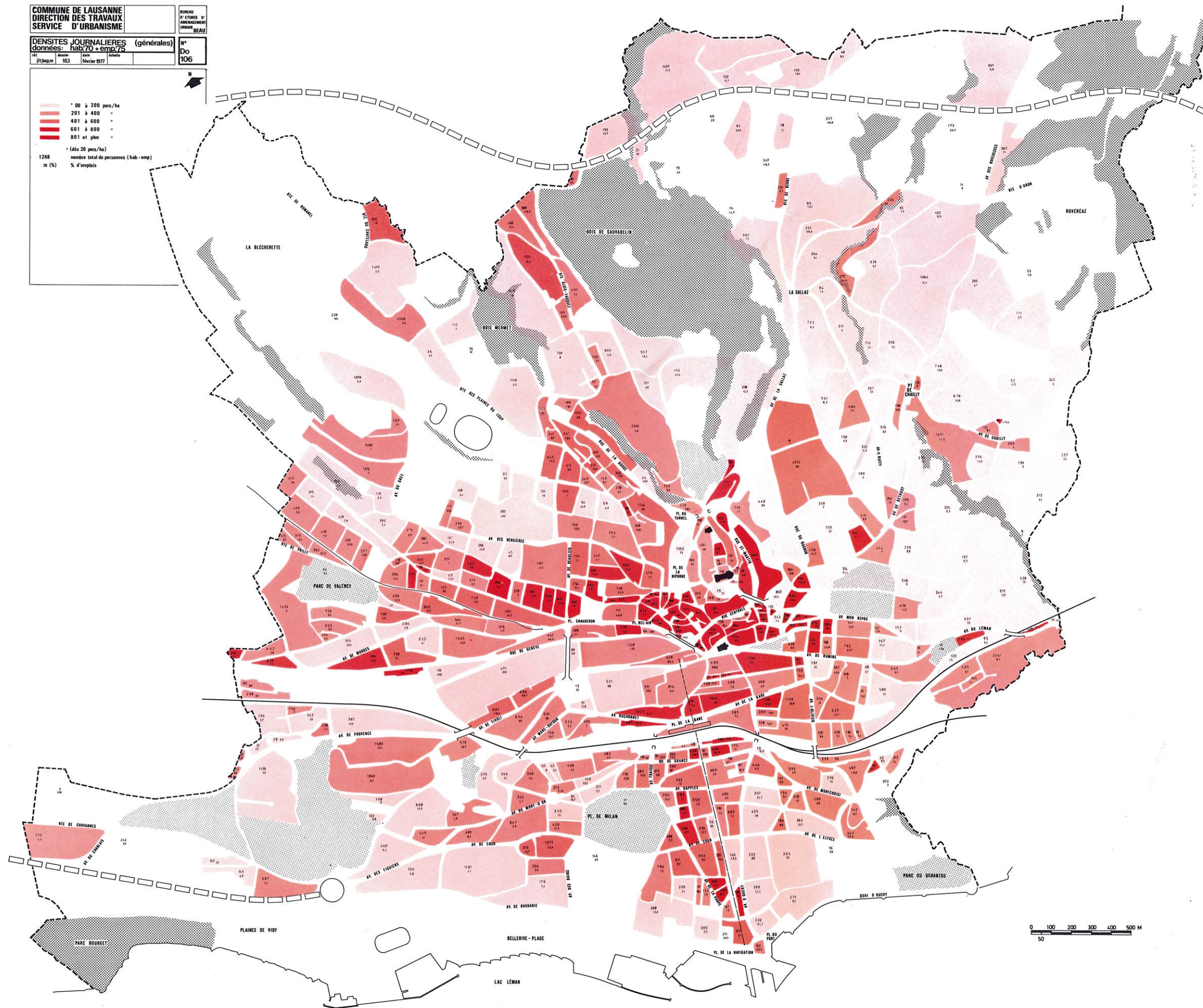
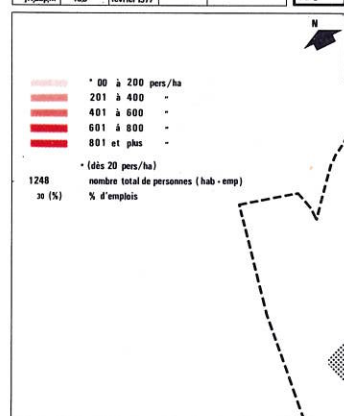
CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U.

COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

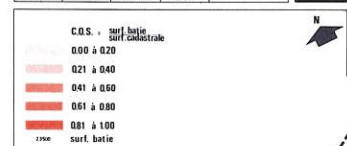
BUREAU D'ETUDES D'URBANISME
LORDAN BEAU

DENSITES JOURNALIERES (générales)
données: hab/70 + emp/75

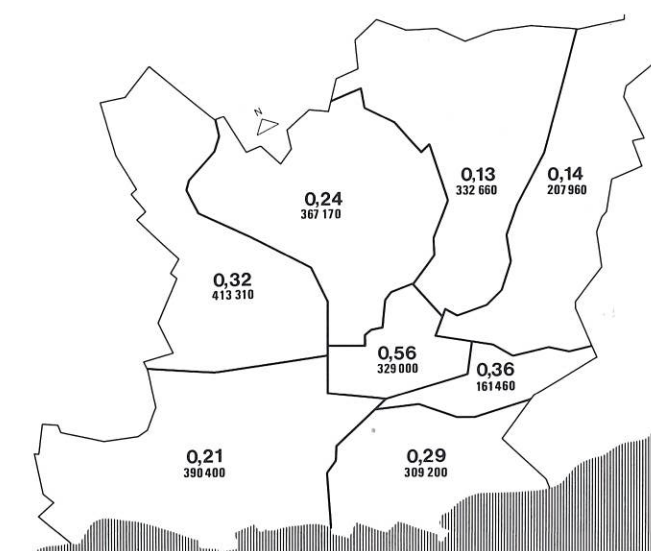
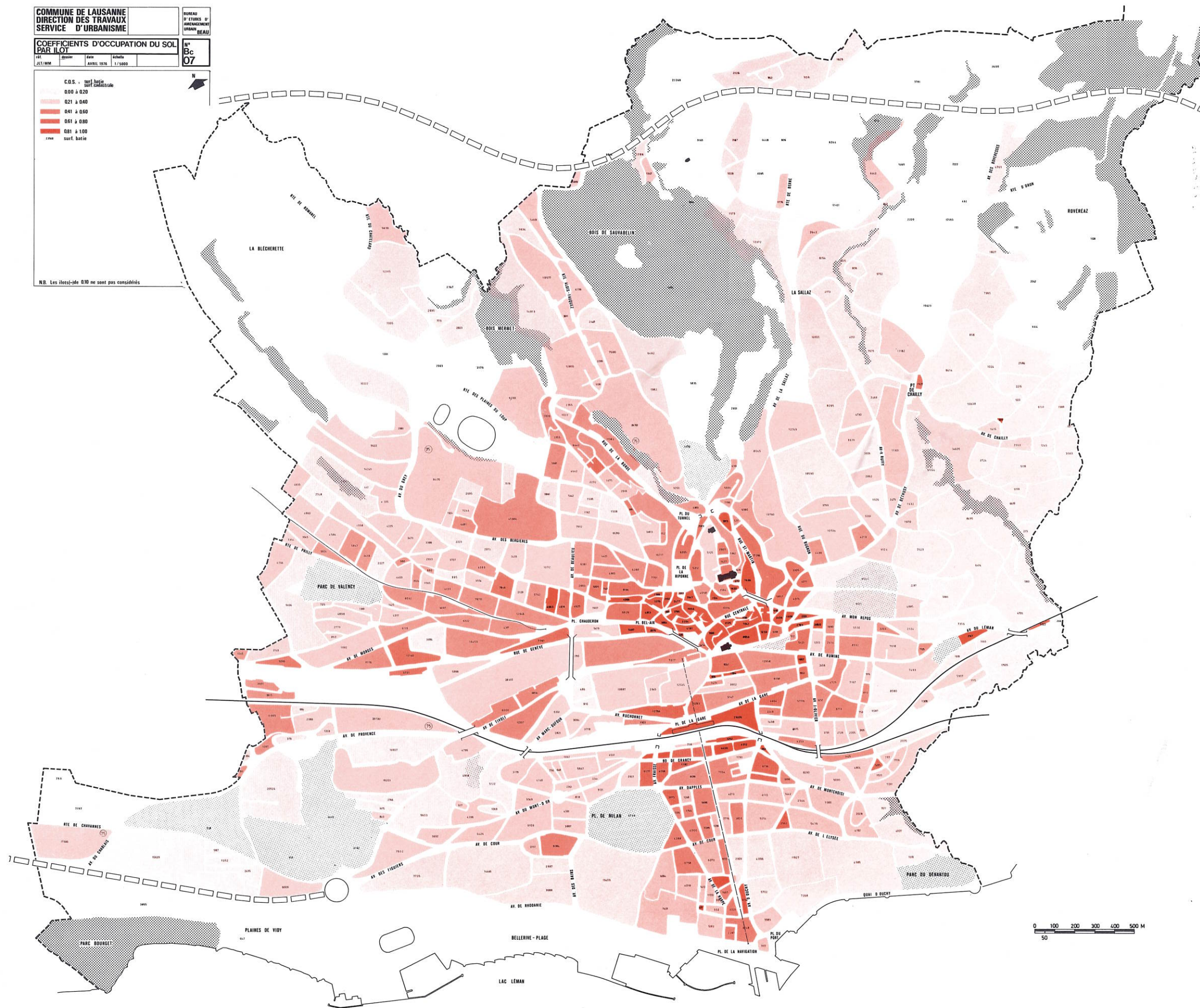
N°
Do
106



LAUSANNE
1970-75 · DENSITÉ JOURNALIÈRE À L'HA PAR ÎLOT
AVEC POURCENTAGE DES ACTIFS PAR ÎLOT - SOURCE: RF 1970-75
CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U.



N.B. Les îlots n° 010 ne sont pas considérés



000: coefficient d'occupation du sol par secteur.
00 000: surface bâtie par secteur (m²).
SURFACE BÂTIE EN 1975: ZONE URBAINE 2 511 160 M².
COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL, MOYEN: 0,24.

Le coefficient d'occupation du sol (COS) est le rapport entre la surface bâtie et la surface cadastrale, calculée par îlot dans le cas présent.

En 1975 le territoire communal comptait pour une superficie totale de 41,4 km²:

- 15,7 km² de surface boisée
- 9,6 km² de surface cultivée
- 8,6 km² de surface en cours, jardins et parcs
- 4,6 km² de surface routière et ferroviaire
- 2,8 km² de surface bâtie
- 0,13 km² de cours d'eau

La zone dite «urbaine» comprend la partie de la Commune allant du lac au bois de Rovéréaz, soit 18,5 km², alors que la partie dite «foraine» regroupe Montblesson, Montheron, Vers-chez-les-Blanc, le Chalet-à-Gobet et l'enclave de Vernand, soit 22,9 km².

En zone urbaine, on peut relever que le 56% de la surface cadastrale des îlots du centre-ville sont occupés par des bâtiments contre 27% en moyenne dans les quartiers Sud et Ouest, l'Est ayant avec 14% le plus faible coefficient d'occupation du sol (voir ci-dessus le résumé par secteur).

Les surfaces bâties (2,5 km²) représentent 13% de la zone urbaine (îlots et voirie), soit moins que les surfaces routières (16% avec 3 km²). Si l'on prend les quelque 136 000 habitants de la zone urbaine, on obtient un rapport de 18,5 m² de surface bâtie par habitant et 22 m² de surface routière.

LAUSANNE 1970-1975 · COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL PAR ÎLOT

AVEC SURFACE BÂTIE PAR ÎLOT - SOURCE:
SERVICE DU CADASTRE

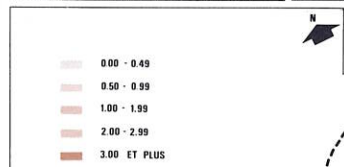
CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U.

COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

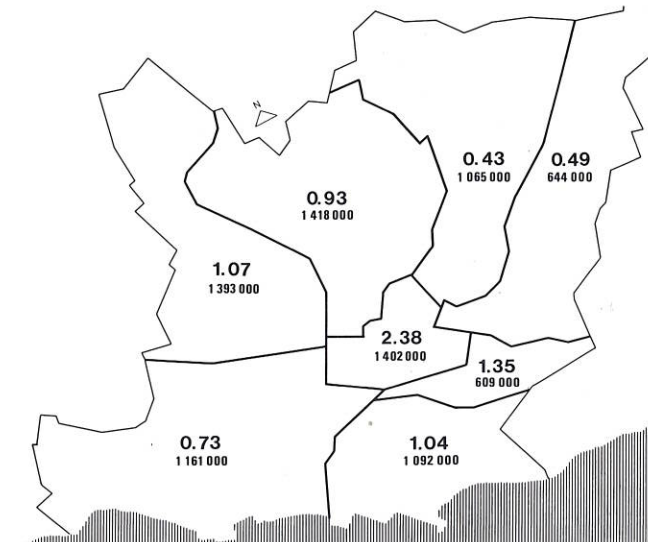
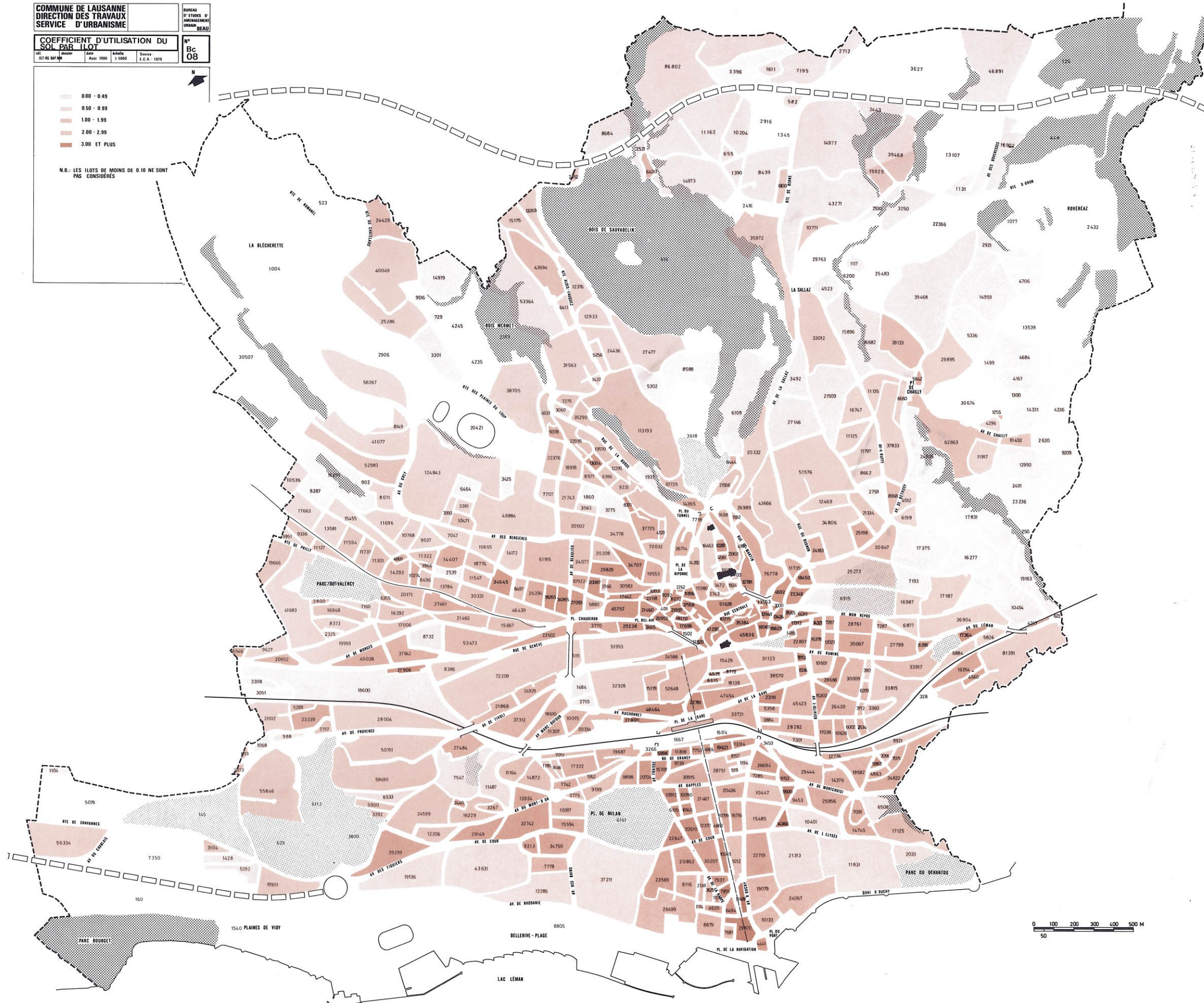
BUREAU
D'ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT
URBAN
BEAU

COEFFICIENT D'UTILISATION DU
SOL PAR ÎLOT

N°
Bc
08



N.B. LES ÎLOTS DE MOINS DE 0.10 NE SONT PAS CONSIDÉRÉS



000: coefficient d'utilisation du sol par secteur.
000000: surface de plancher par secteur (m²).
SURFACE DE PLANCHER EN 1979:
ZONE URBAINE 8 784 000 M².
COEFFICIENT D'UTILISATION DU SOL, MOYEN: 0,85.

Le coefficient d'utilisation du sol (CUS) est le rapport entre la surface de plancher brute et la surface cadastrale, calculée par îlot dans le cas présent. A la lecture de la carte et du schéma-résumé, il apparaît que l'axe Chauderon-Mousquines concentre les coefficients les plus hauts (2,38 en moyenne), suivit par quelques secteurs Sous-Gare. Les quartiers à l'Est de la ville avec une majorité de zones villas et d'immeubles bas ont logiquement la plus faible densité (de 0,43 à 0,49). Le CUS moyen pour Lausanne est de 0,85.

Pour la zone urbaine de Lausanne, la moyenne des surfaces plancher par unité de référence (habitants + emplois cumulés) s'établit à 44 m². Dans les secteurs pratiquement mono fonctionnels (habitat ou emplois), on obtient les moyennes suivantes:

30 à 40 m² par habitant dans les zones d'habitation (densité moyenne), par exemple Bellevaux, Montelly, etc.
50 à 60 m² par habitant dans les zones d'habitation résidentielles, par exemple Chailly, Marc Dufour, etc.

30 à 40 m² par emploi au centre-ville
50 à 60 m² par emploi au voisinage de la Petite Ceinture.

Malgré leur taille différente, les principales villes suisses présentent une moyenne CUS/personne très proche.

LAUSANNE
1979 · COEFFICIENT
D'UTILISATION DU SOL PAR ÎLOT
AVEC SURFACE PLANCHER PAR ÎLOT - SOURCE: ECA

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U.



COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

BUREAU D'ÉTUDES D'URBANISME
 B.E.A.U.

PERIODES DES CONSTRUCTIONS
 âges des immeubles

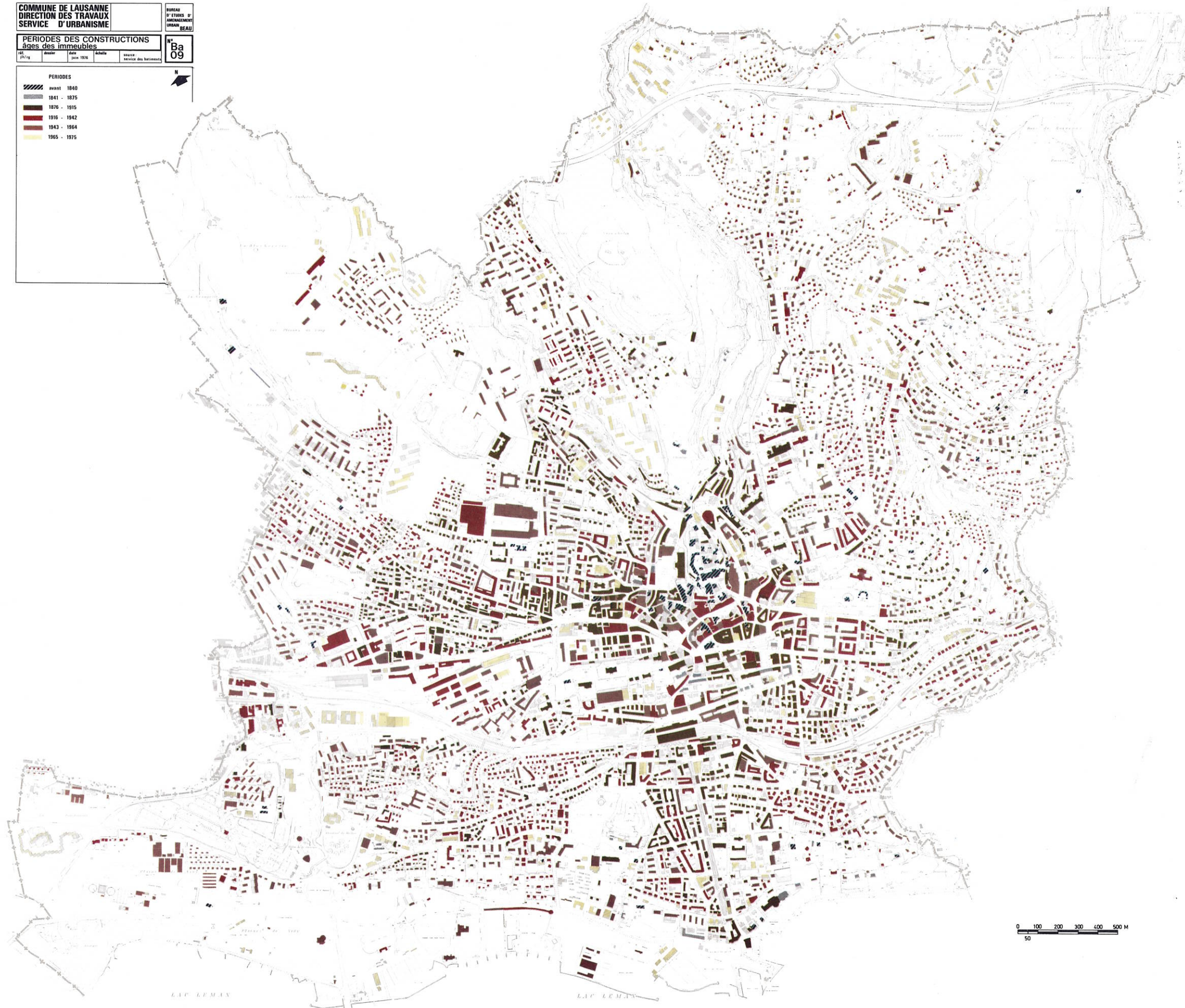
Année	Année	Date	Échelle	Source
1975	1975	1975		Service des Bâtimens

N

Ba 09

PERIODES

- avant 1840
- 1841 - 1875
- 1876 - 1915
- 1916 - 1942
- 1943 - 1964
- 1965 - 1975



DÉVELOPPEMENT DE LAUSANNE:

- ##### JUSQU'À 1850
- ==== 1850 - 1900
- ||||| 1900 - 1930
- POSITION DE LA LOCALITÉ ROMAINE DE LOUSSONNA
- RIVES DU LAC EN 1850

Le rythme d'expansion des constructions suit avec plus ou moins de décalage les phases de prospérité économique. Pour des raisons pratiques, les époques retenues ici résument les grandes périodes facilement identifiables de l'histoire récente de l'urbanisation de Lausanne.

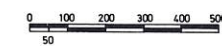
Jusqu'en 1850 on peut considérer l'extension urbaine comme relativement lente, dépassant peu les limites de la ville médiévale, périmètre correspondant aujourd'hui au centre-ville contenu dans la petite ceinture (Saint-François, Chauderon, Le Tunnel, César-Roux, Marterey, rue de bourg).

Une grande partie de la morphologie urbaine actuelle a été définie pendant la deuxième moitié du XIXe siècle; reconstruction au centre-ville, entourée d'une zone de haute densité, (maisons de rapport, nombreuses constructions d'équipements: églises, écoles, ponts). Les premières années du XX siècle voient le début de la croissance en périphérie caractérisée par une densité plus faible d'occupation du sol (ordre non contigu, villas).

La fin des années trente voit l'entrée dans la période de l'urbanisme dit moderne avec la réalisation des premiers «ensembles» périphériques.

Chaque période est très inégalement représentée par des bâtiments témoins de leur époque. Ainsi les édifices antérieurs à 1840 sont rares alors que le style «1900» prédomine dans l'image de la ville.

Note: Les immeubles non teintés n'ont pu être datés précisément.



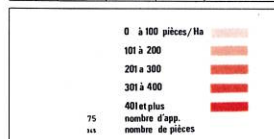
LAUSANNE
PÉRIODES DES CONSTRUCTIONS
1840 - 1975 (âges des immeubles)

COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

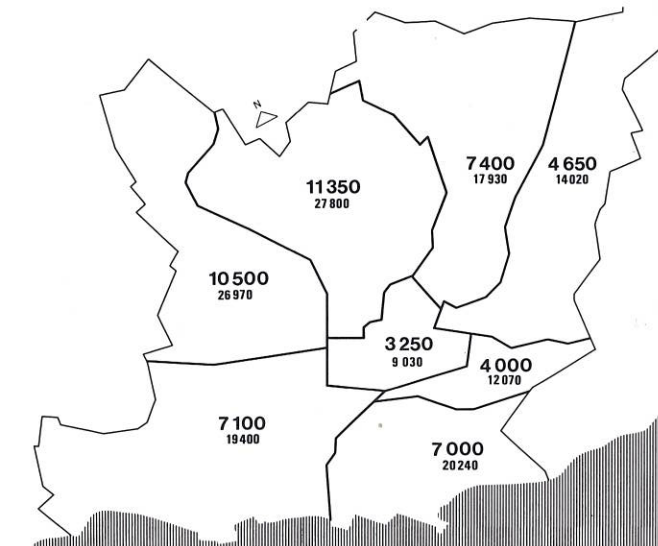
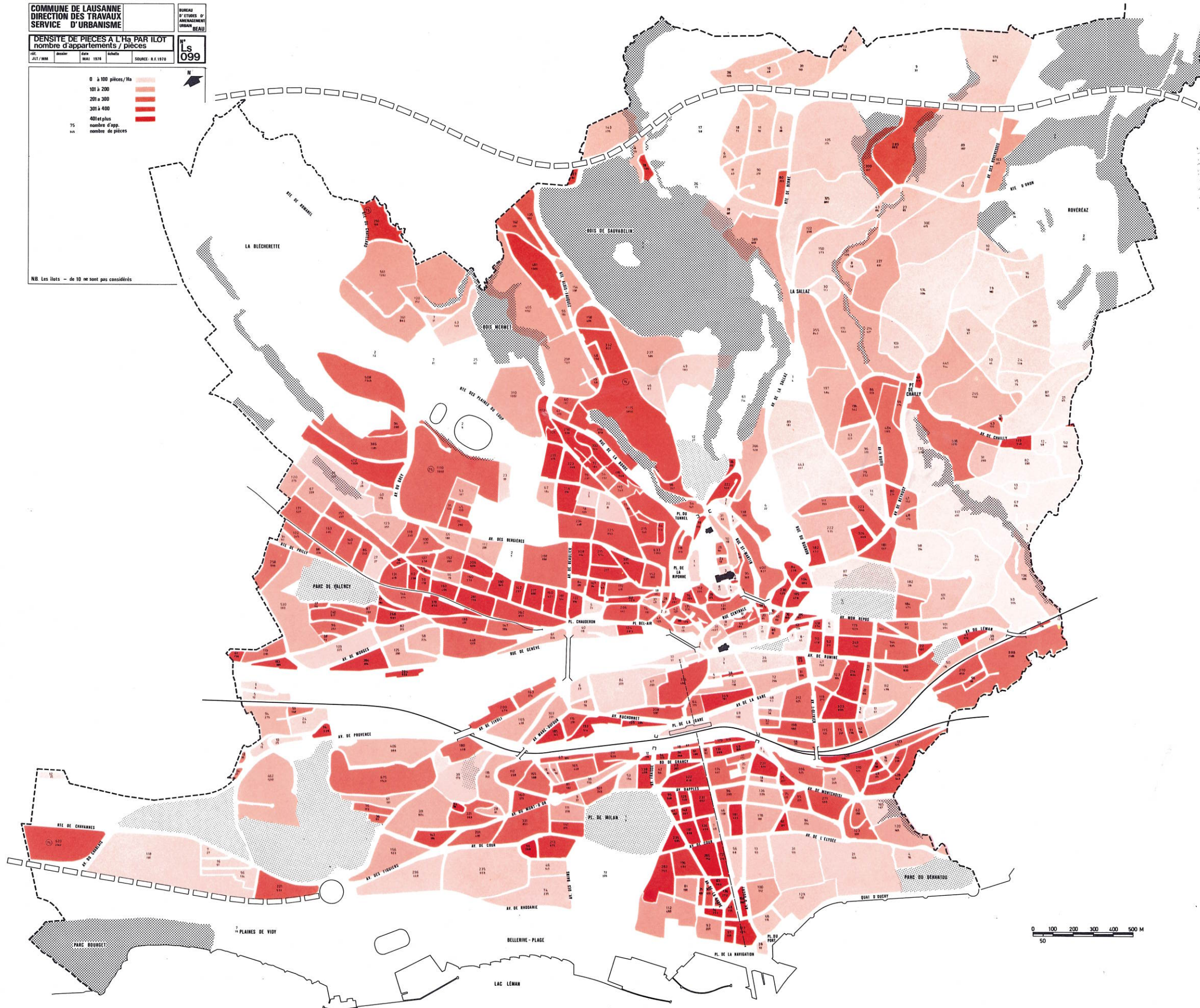
BUREAU
D'ETUDES D'
AMENAGEMENT
URBAIN (BEAU)

DENSITE DE PIECES A L'Ha PAR ILOT
nombre d'appartements / pièces

Ls
099



N.B. Les îlots - de 10 m ne sont pas considérés



0000: nombre de logements par secteur.

0000: nombre de pièces par secteur.

NOMBRE DE LOGEMENTS EN 1970:
ZONE URBAINE 55 250 - COMMUNE 55 850.

NOMBRE DE PIÈCES EN 1970:
ZONE URBAINE 147 460 - COMMUNE 150 000.

En 1970 Lausanne compte environ 55 850 logements (logements collectifs exclus) en augmentation de 18% par rapport à 1960, alors que la population croît de 8,5% durant cette même période. Sur ce total de logements:

26 500 datent d'avant 1947 (47%)
16 650 datent de la période 1947 - 1960 (30%)
12 800 datent d'après 1960 (23%).

Exprimé en nombre de pièces, le chiffre approche 150 000 environ, ce qui donne une moyenne de 2,7 pièces par logement et pour une population résidente de 137 380 habitants en 1970, un taux d'occupation moyen de 0,91 ou 2,45 personnes par logement. Cette moyenne est inférieure à celle d'autres villes comme Zurich (2,7), Berne (2,6) et Bâle (2,5).

Les quartiers situés au Nord et à l'Ouest de la ville sont les plus denses en logements et ceux qui possèdent un taux d'occupation le plus élevé, 0,99 et 0,92 respectivement, alors que ceux de l'Est n'atteignent que 0,76.

A Lausanne, 94% des logements sont occupés par des locataires

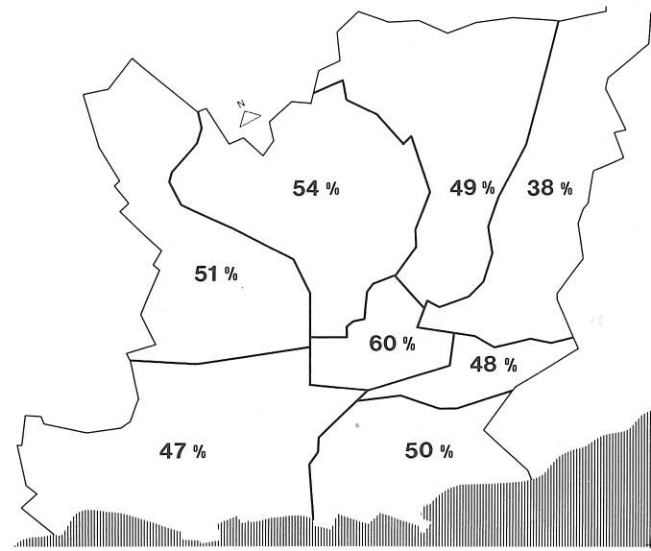
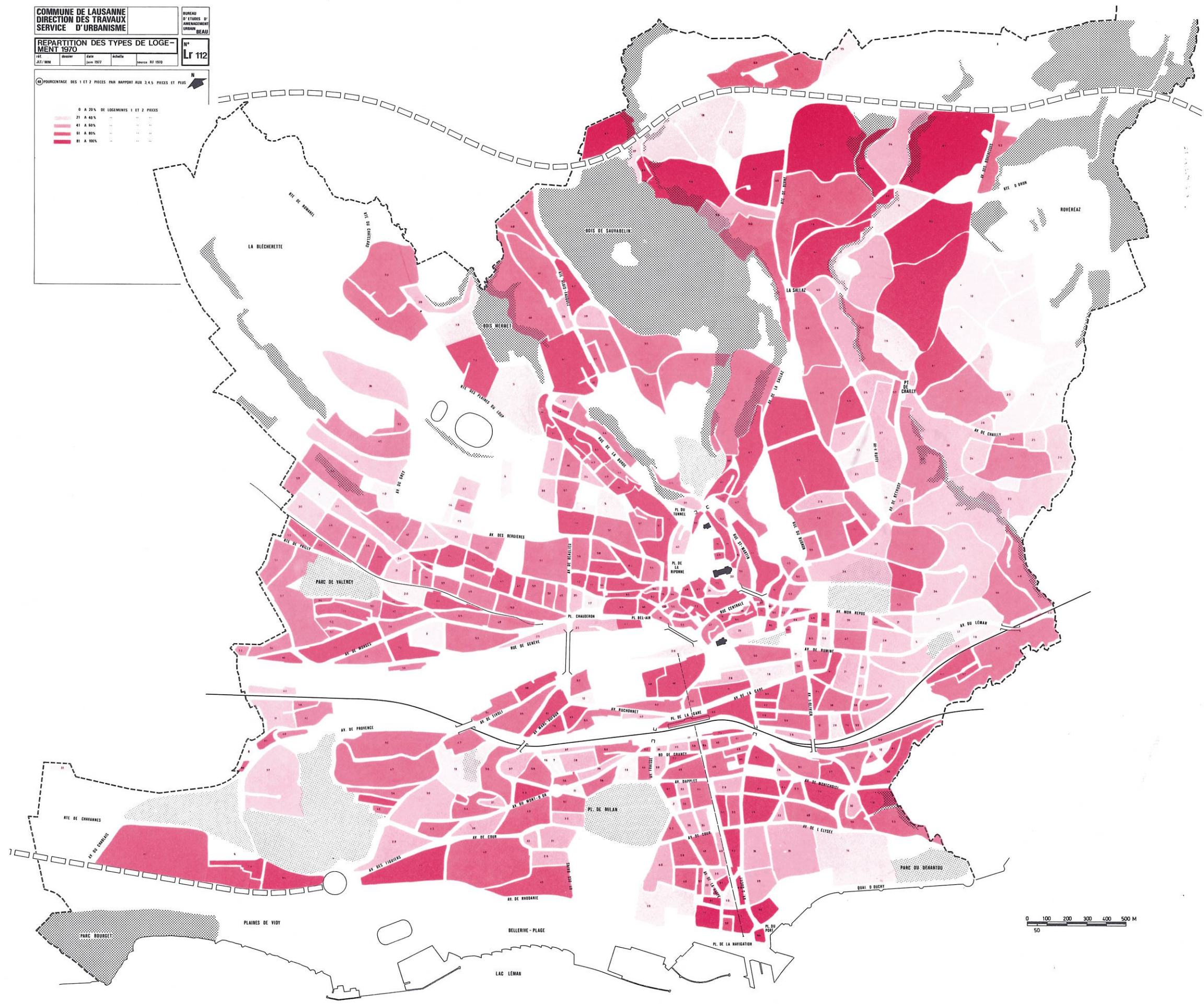
Zurich	75%
Bâle	79%
Genève	92%
Berne	87%

(Les autres logements étant occupés par des propriétaires, copropriétaires, coopérateurs, etc.).

LAUSANNE 1970 · DENSITÉ DE PIÈCES A L'Ha PAR ILOT

AVEC NOMBRE DE LOGEMENTS ET DE PIÈCES PAR
ILOT - SOURCE: RF 1970

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U.



00%: pourcentage par secteur.
**POURCENTAGE DE LOGEMENTS DE 1 ET 2 PIÈCES
PAR RAPPORT AUX 3, 4, 5 PIÈCES ET PLUS:
MOYENNE COMMUNALE 48%.**

En 1970 les logements se répartissaient comme suit:

logement d'une pièce	9 420	48%
de 2 pièces	17 490	
de 3 pièces	17 970	52%
de 4 pièces	6 370	
de 5 pièces et plus	4 600	

Pour le centre-ville, ces «petits» logements représentent même le 60% alors que l'Est de la ville offre la plus forte moyenne de logements de plus de 3 pièces.

LAUSANNE
**1970 · RÉPARTITION DES TYPES
DE LOGEMENT PAR ÎLOT:
1 ET 2 PIÈCES PAR RAPPORT AUX 3,
4, 5 PIÈCES ET PLUS**

AVEC POURCENTAGE DES 1 ET 2 PIÈCES PAR ÎLOT -
SOURCE: RF 1970
**CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U.**

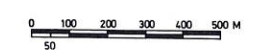
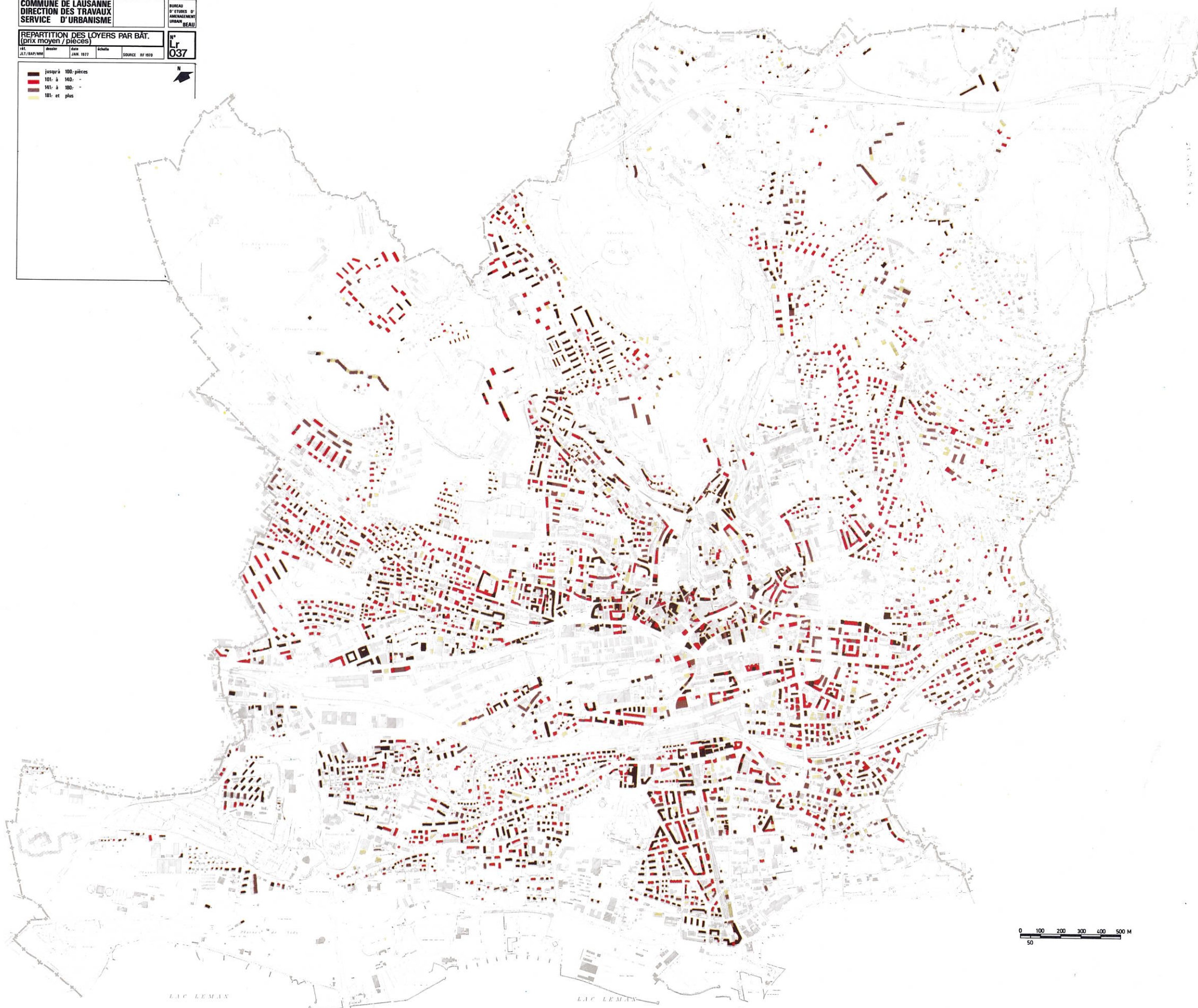
COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

BUREAU D'ETUDES D'AMENAGEMENT URBAIN BEAU

REPARTITION DES LOYERS PAR BAT.
(prix moyen / pièces)

N° Lr
037

jusqu'à 100.- pièces
101.- à 140.-
141.- à 190.-
191.- et plus



Cette carte illustre la répartition par bâtiment de la moyenne des loyers par pièce (charges comprises). Elle est basée sur les données fragmentaires du recensement de 1970, où sur un total de 55850 logements recensés, seuls les loyers de 21250 ont été déclarés. Parmi ces derniers:

- 4 % coûtaient moins de Fr. 1000.- par pce, par année
- 6,5% coûtaient entre Fr. 1000.- et 1500.- par pce, par année
- 10,5% coûtaient entre Fr. 1500.- et 2000.- par pce, par année
- 31 % coûtaient entre Fr. 2000.- et 3000.- par pce, par année
- 48 % coûtaient plus de Fr. 3000.- par pce, par année.

A titre de comparaison, alors que la moyenne annuelle était pour Lausanne de Fr. 3241.- par logement, soit Fr. 1159.- par pièce elle était à Zurich de Fr. 3403.- par logement, soit Fr. 1119.- par pièce elle était à Genève de Fr. 3142.- par logement, soit Fr. 1268.- par pièce elle était à Berne de Fr. 3085.- par logement, soit Fr. 1080.- par pièce elle était à Bâle de Fr. 2974.- par logement, soit Fr. 1081.- par pièce.

N.B. Lorsque pour un groupe de bâtiments homogènes on note de fortes différences de prix, on peut l'expliquer par des transformations et des rénovations qui soit améliorent leur confort, soit fractionnent des logements en plus petites unités, studios, etc.

LAUSANNE
1970 · RÉPARTITION DES LOYERS
PAR BÂTIMENT – PRIX MOYEN PAR
PIÈCE

SOURCE: RF 1970

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME – B.E.A.U.

COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

BUREAU
D'ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT
(URBANISME BEAU)

EQUIPEMENTS CULTURELS ET
TOURISTIQUES

N°
E 113

Échelle	1:1000
Date	21.11.1978
Échelle	



CINÉMAS
(source: Police du Commerce)

N°	Nom	Places	N°	Nom	Places
1.	Alphard	100	11.	Wendelin	1100
2.	Alphard	100	12.	Wendelin	1100
3.	Alphard	100	13.	Wendelin	1100
4.	Alphard	100	14.	Wendelin	1100
5.	Alphard	100	15.	Wendelin	1100
6.	Alphard	100	16.	Wendelin	1100
7.	Alphard	100	17.	Wendelin	1100
8.	Alphard	100	18.	Wendelin	1100
9.	Alphard	100	19.	Wendelin	1100
10.	Alphard	100	20.	Wendelin	1100

SALLES, THÉÂTRES, CABARETS
(source: Délégue aux affaires culturelles)

N°	Nom	Places	N°	Nom	Places
1.	Théâtre Municipal	900	11.	Théâtre de la Ville	100
2.	de Beaulieu	1400	12.	de Beaulieu	1400
3.	de Vidy	200	13.	de Vidy	200
4.	Les Trois-Croix	100	14.	de l'Écluse	240
5.	de la Chapelle	100	15.	de l'Écluse	240
6.	de la Chapelle	100	16.	de l'Écluse	240
7.	de la Chapelle	100	17.	de l'Écluse	240
8.	de la Chapelle	100	18.	de l'Écluse	240
9.	de la Chapelle	100	19.	de l'Écluse	240
10.	de la Chapelle	100	20.	de l'Écluse	240

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
(sources: annuaire Vaudois et Téléphone, 1978)

N°	Nom	Places
1.	Bibliothèque cantonale et universitaire, Palais de la Poste	1000
2.	de la Chapelle	100
3.	de la Chapelle	100
4.	de la Chapelle	100
5.	de la Chapelle	100
6.	de la Chapelle	100
7.	de la Chapelle	100
8.	de la Chapelle	100
9.	de la Chapelle	100
10.	de la Chapelle	100

MUSÉES, SALLES D'EXPOSITIONS
(source: Guide officiel 1978/79)

N°	Nom
1.	Musée cantonal des Beaux-Arts
2.	Archéologie et d'histoire naturelle
3.	de la Chapelle
4.	de la Chapelle
5.	de la Chapelle
6.	de la Chapelle
7.	de la Chapelle
8.	de la Chapelle
9.	de la Chapelle
10.	de la Chapelle
11.	de la Chapelle

CENTRES DE LOISIRS
(source: Guide officiel 1978/79)

N°	Nom
1.	Centre de loisirs de Bellevaux-Controlois
2.	de la Chapelle
3.	de la Chapelle
4.	de la Chapelle
5.	de la Chapelle
6.	de la Chapelle
7.	de la Chapelle
8.	de la Chapelle
9.	de la Chapelle
10.	de la Chapelle

ADRESSES, LOGEMENTS POUR ÉTUDIANTS, CAMPINGS
(source: ADIL 1978)

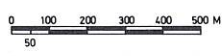
N°	Nom	Lits
1.	Adresses de logement	100
2.	Logements pour étudiants	100
3.	Maison d'étudiants de Modeste	100
4.	de la Chapelle	100
5.	de la Chapelle	100
6.	de la Chapelle	100
7.	Camping de Vidy	100

PENSIONS ET PENSIONS DE FAMILLE
(sources: Annuaire Vaudois et ADIL 1978)

N°	Nom	Lits
1.	Baltes	100
2.	Baltes	100
3.	Baltes	100
4.	Baltes	100
5.	Baltes	100
6.	Baltes	100
7.	Baltes	100
8.	Baltes	100
9.	Baltes	100
10.	Baltes	100

HÔTELS
(source: ADIL 1978)

N°	Nom	Lits
1.	Hôtel Alpha-Bâtiments	200
2.	de l'Écluse	200
3.	d'Amélie	200
4.	de l'Écluse	200
5.	de l'Écluse	200
6.	de l'Écluse	200
7.	de l'Écluse	200
8.	de l'Écluse	200
9.	de l'Écluse	200
10.	de l'Écluse	200



LAUSANNE
1978 · ÉQUIPEMENTS CULTURELS
ET TOURISTIQUES

SOURCE: ADIL

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U.

DATE	REVISION	REVISION	REVISION
JUL 80	10 4 1979		

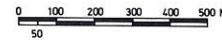
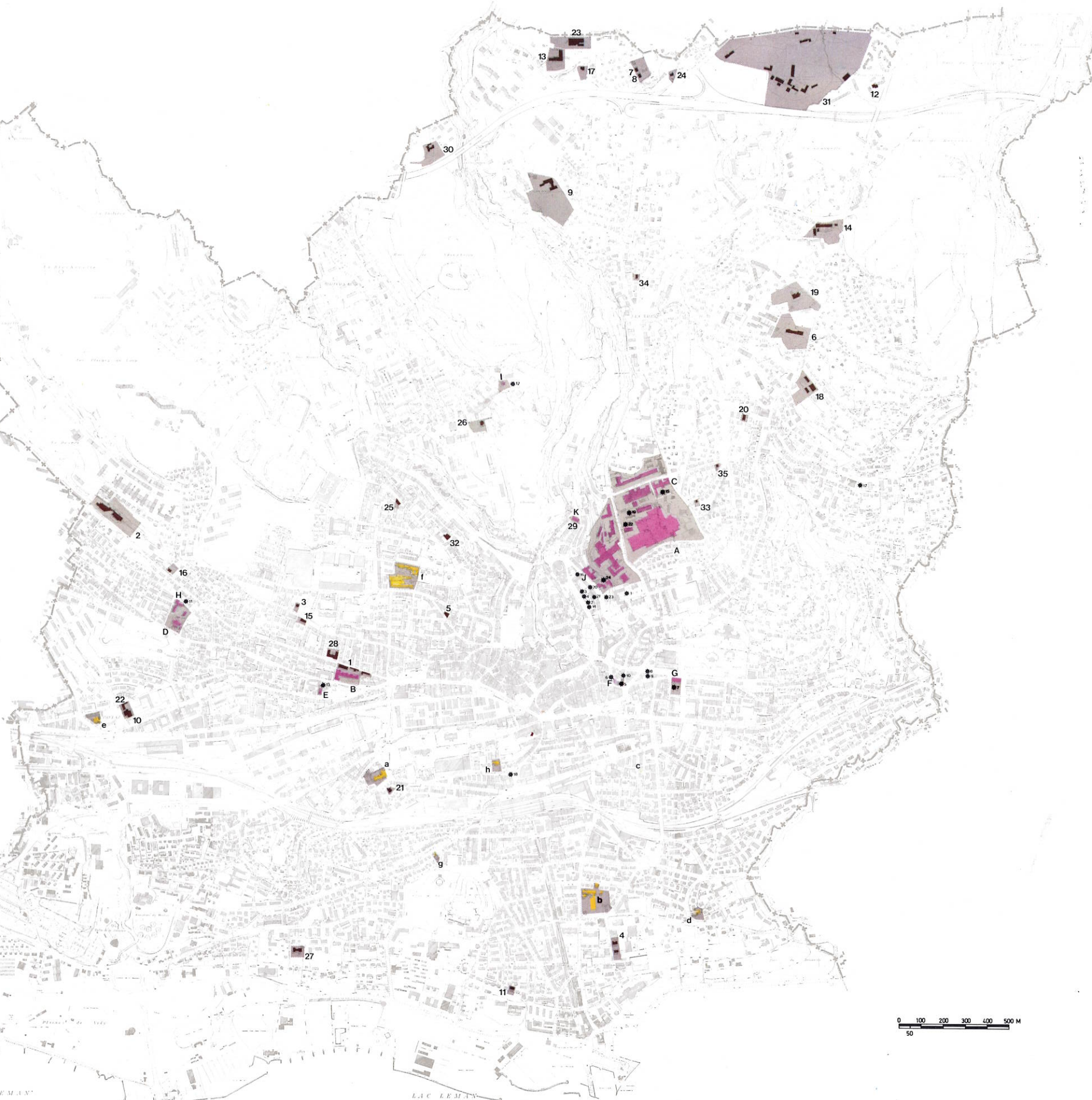
- SANITAIRES:

- HOPITAUX, DISPENSAIRES**
[Etablissements sanitaires du type A-K au sens du plan hospitalier cantonal]
- A. Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV (1978) 1'130 lits
 - B. Hôpital ophtalmique, av. de France 15
 - C. Hôpital orthopédique de la Suisse romande, av. P. Durv 4
 - D. Hôpital de l'Enfermé, ch. de Moudon 10
 - E. Centre de psychiatrie (Polyclinique de Châtelaine), av. de Moudon 10
 - F. Centre psychosocial, av. St-François 1
 - G. Office médico-odontologique vaudois, av. Max Pagan 14
 - H. Office médico-odontologique vaudois, av. de la Chapelle 5
 - I. Centre de traitement psychiatrique de jour, rte du Signal 25
 - J. Dispensaire antituberculeux, rue César-Roux 16
 - K. Centre médico-social de l'Armée du Salut, Pl. du Vallon 34
- CLINIQUES**
[Etablissements sanitaires du type A-K au sens du plan hospitalier cantonal]
- A. Clinique Océil, av. Ruchonnet 53
 - B. Clinique Océil, av. P. Durv 31
 - C. Clinique et permanence de Laboratoire, av. de la Gare 3
 - D. Clinique Médecine, ch. des Bâtonnets 10
 - E. Clinique et permanence de l'Enfermé, ch. de Moudon 10
 - F. Clinique La Source, av. de la Chapelle 5
 - G. Clinique Mont d'Or, av. du Mont d'Or 3
 - H. Clinique des Charrières, ch. de Moudon 10

- Services complémentaires / ECOLES, INSTITUTS ET ADMINISTRATIFS**
[Etablissements qui dépendent du service de la Santé publique - Ville de Lausanne]
- 1) Ecole de Médecine, rue du Doyon 5
 - 2) Administration des Instituts de psychiatrie ambulatoire, rue St-Martin 26
 - 3) Consultation pour les jeunes, rue St-Martin 32
 - 4) Centre de recherche et bibliothèque, rue St-Martin 30-32
 - 5) Centre psychosocial, av. St-François 1
 - 6) Centre psychosocial, rue Entin 2
 - 7) Service médico-odontologique vaudois, av. Max Pagan 14
 - 8) Service médico-odontologique vaudois, av. Max Pagan 4
 - 9) Service médico-odontologique vaudois, rue Harberg 1
 - 10) Service médico-odontologique vaudois, rue Harberg 1
 - 11) Service médico-odontologique vaudois, av. de la Chapelle 5
 - 12) Centre de traitement psychiatrique de jour, rue du Signal 25
 - 13) Psychiatrie ambulatoire, Centre de psychiatrie, av. de Moudon 10
 - 14) Bureau de placement et d'inspection (BPI), rue St-Martin 26
 - 15) Ecole cantonale vaudoise de psychiatrie, av. P. Durv 4
 - 16) Ecole cantonale vaudoise de psychiatrie, rue César-Roux 16
 - 17) Ecole cantonale vaudoise de psychiatrie et de soins infirmiers, av. de Moudon 10
 - 18) Bureau d'information pour les professions paramédicales et sociales (BIPPS), ch. de Moudon 10
 - 19) Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Hôpital Sandoz, rue de Moudon 10
 - 20) OMP / Psychiatrie sociale, rue César-Roux 16
 - 21) OMP / Médecine de travail et Hygiène industrielle, rue "Rue" 10
 - 22) Institut de microbiologie de l'Université de Lausanne, av. de Moudon 44
 - 23) Institut de médecine légale de l'Université de Lausanne, rue César-Roux 29
 - 24) Institut de radiophysique appliquée, rue César-Roux 29

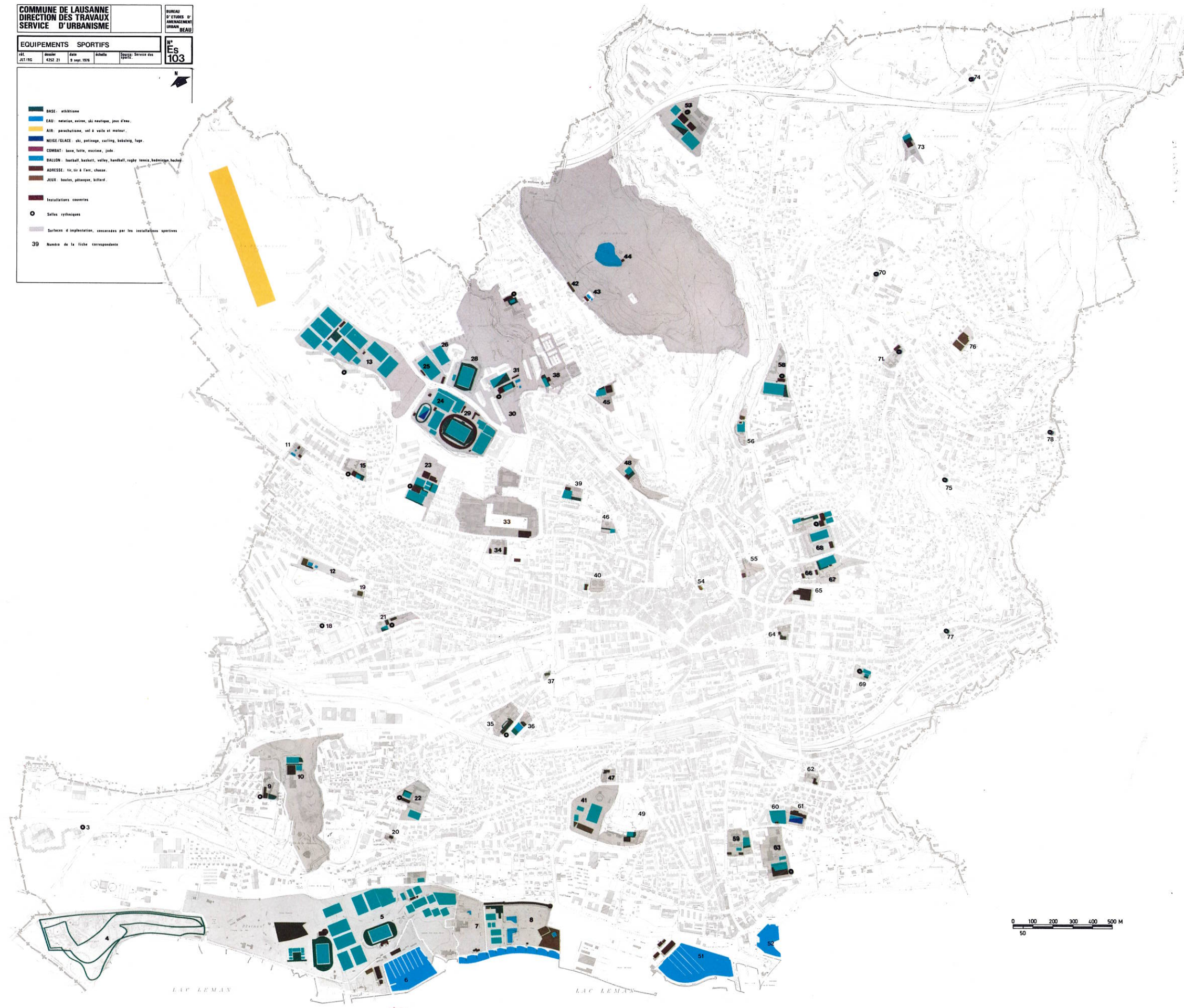
- SOCIAUX:

- ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES, HANDICAPES, MESSINS DE JEUNES ET ADULES**
[Etablissements médico-sociaux de type C et C-0]
- 1) Home F. Recordon, av. de France 17 et 18
 - 2) Institution de Bétanhe, Vallombreuse 14
 - 3) Pension Collignon, av. Collignon 11
 - 4) La Penne, Desor-Rivage 5
 - 5) Nurseries, rue de Moudon 46
 - 6) La Penne, ch. de Moudon 23
 - 7) Nurseries, Grand-Venon 10
 - 8) Les Pines, ch. Grand-Venon 17
 - 9) Fondation Sotissacant
 - 10) Fondation Clémence, av. de Moudon 64
 - 11) Pénitenc, ch. de Moudon 2
 - 12) Jolim, ch. de Moudon 11
 - 13) Pénitenc, ch. de Moudon 11
 - 14) Le Foyer, rte d'Oron 90 et 94
 - 15) Nurseries, av. Collignon 1
 - 16) Nurseries, av. de France 10
 - 17) Le Home, ch. de la Chapelle 4
 - 18) "Climax" et "Vivante", ch. de Moudon 10
 - 19) "Espace" suite Moudon, ch. de Moudon 25
 - 20) "Parment", ch. de la Chapelle 2
 - 21) Le Home, ch. de la Chapelle 4
 - 22) "Pénitenc", ch. de Moudon 27
 - 23) Fondation Comte, ch. de Moudon 27
 - 24) "Châlet de l'Oron", ch. de Moudon 1
 - 25) "Lapins", ch. de la Chapelle 27
 - 26) "Bédouin", rte du Signal 5
 - 27) "Climax de l'Enfermé", ch. de Moudon 10
 - 28) "Aile des Annettes", ch. de Moudon 10
 - 29) "Le Home", ch. de la Chapelle 4
 - 30) "Clinique Pré-Foyer", ch. de la Chapelle 10
 - 31) "Maison d'Accueil de Vevey", av. Valentin 24
 - 32) "Léon", ch. de Moudon 10
 - 33) "La Chapelle", ch. de Moudon 10
 - 34) "Châlet", ch. de Moudon 1
 - 35) "La Cabane", av. de France 17



LAUSANNE
1979 · ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX
SOURCE : DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ PUBLIQUE

■ BASE: athlétisme
 ■ END: natation, piscine, ski nautique, jeux d'eau
 ■ AIR: parachutisme, vol à voile et motoré
 ■ NEIGE/GLACE: ski, patinage, curling, bobbing, luge
 ■ COMBAT: boxe, lutte, escrime, judo
 ■ BALLON: football, basket, volley, handball, rugby, tennis, badminton, hockey
 ■ ADRESSE: tir à l'arc, chasse
 ■ JEUX: boules, pétanque, billard
 ■ Installations couvertes
 ○ Salles rythmiques
 ■ Surfaces d'implantation, concédées par les installations sportives
 39 Numéro de la fiche correspondante



EQUIPEMENTS SPORTIFS - Tableau récapitulatif pour la zone urbaine :

. Football	6 terrains de compétitions 20 terrains d'entraînement 13 terrains "mini"
. Hand-ball	9 terrains - sur gazon 13 terrains - sur bitume
. Volley-ball	26 terrains - dont 2 sur gazon
. Basket-ball	25 terrains
. Tennis	38 courts
. Athlétisme	5 installations pour compétitions 7 installations complètes 19 installations partielles 4 installations rudimentaires
. Salles de gymnastique	42 salles
. Salles omnisports	4 salles
. Salles de rythmique	21 salles
. Jeux de boules	10 installations avec 53 pistes au total
. Pétanque	5 installations avec 82 pistes au total
. Parcours d'entraînement	1 piste "vita" 2 d'autres types
. Piscines en plein air	8 installations
. Piscines couvertes	4 installations
. Ports de plaisance	2 installations avec 1'546 places
. Patinoires	2 installations
. Rugby	2 terrains
. Rink-hockey	1 terrain
. Hockey sur terre	3 terrains
. Tennis de table	3 salles
. Tir à l'arc	1 installation
. Sports de combat	2 salles
. Haltérophilie	2 salles
. Aviron	1 installation
. Vélodrome	1 installation
. Skate boarding	1 installation

Principaux équipements situés dans les zones foraines :

. Stand de tir	1 avec 70 cibles pour fusil et 65 cibles pour pistolet
. Terrain de golf	1 terrain
. Manège	1 manège

Les surfaces destinées aux sports représentent le 23% du total des surfaces vertes de Lausanne, soit donc environ 712 000 m² ou, par rapport à la population totale (130 800), 5,2 m² par habitant.

La carte ci-contre illustre la répartition des activités sportives dans la zone urbaine de la ville (en gris, zone ou périmètre en rapport immédiat avec l'équipement sportif).

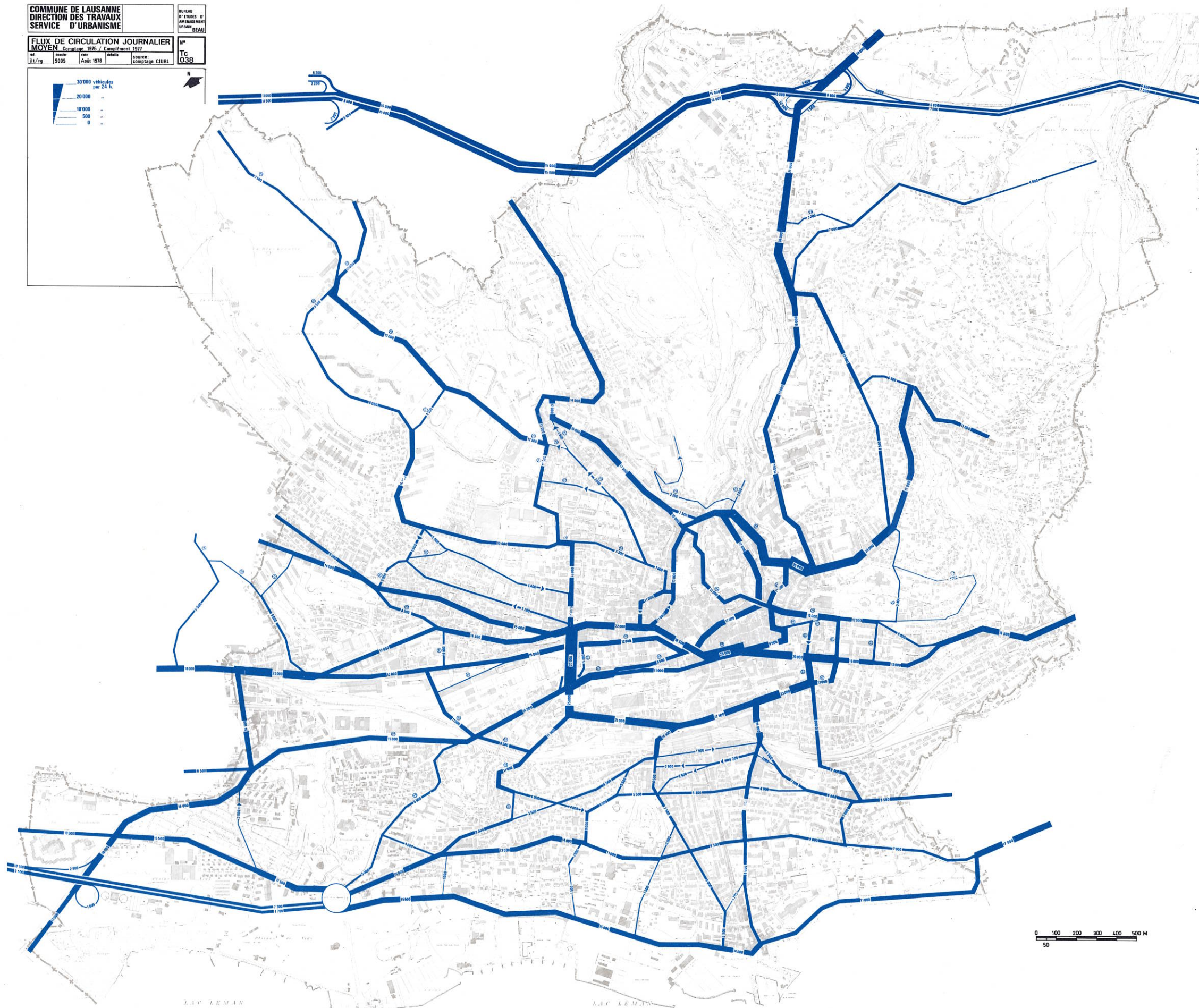
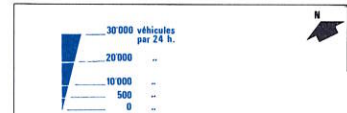
NB: La numérotation des périmètres se réfère à un fichier interne précisant le détail de chaque installation.

COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

BUREAU
D'ÉTUDES D'
AMÉNAGEMENT
URBAN (BEAU)

FLUX DE CIRCULATION JOURNALIER
MOYEN Comptage 1975 / Complément 1977

141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000



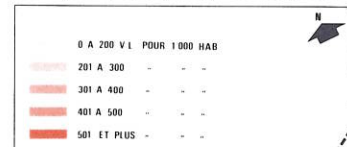
Le diagramme d'écoulement montre l'état des volumes de circulation pour un jour ouvrable moyen des années 1975-1977. La campagne de comptages qui a permis d'établir ce document a mis en évidence une évolution caractérisée par une apparente stagnation de la circulation dans le centre, par une augmentation de 45% des volumes de circulation à la limite de l'agglomération et par un accroissement allant de 25 à 90% dans la zone comprise entre la partie urbaine de la commune de Lausanne et la limite de l'agglomération.

Par rapport à la première période de contrôle - mise en œuvre du plan directeur de la CIURL en 1968 - la circulation continue son fort accroissement en banlieue. Le rôle de l'autoroute de contournement est particulièrement mis en évidence par l'effet de soulagement du réseau routier du centre et des quartiers Sud de la ville.

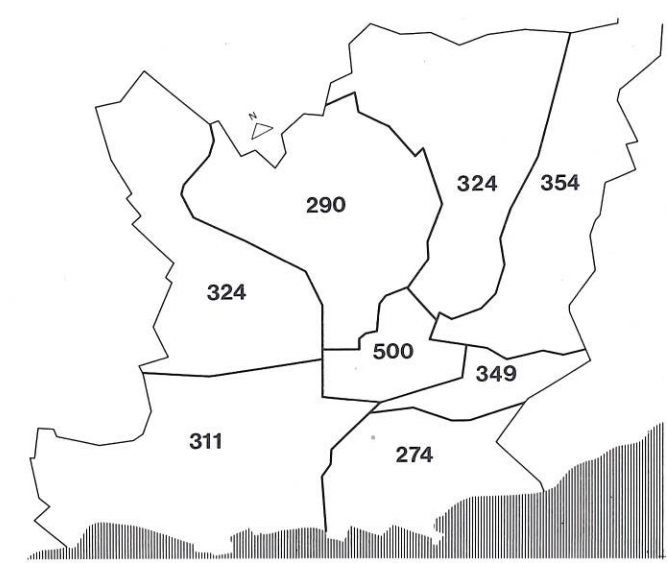
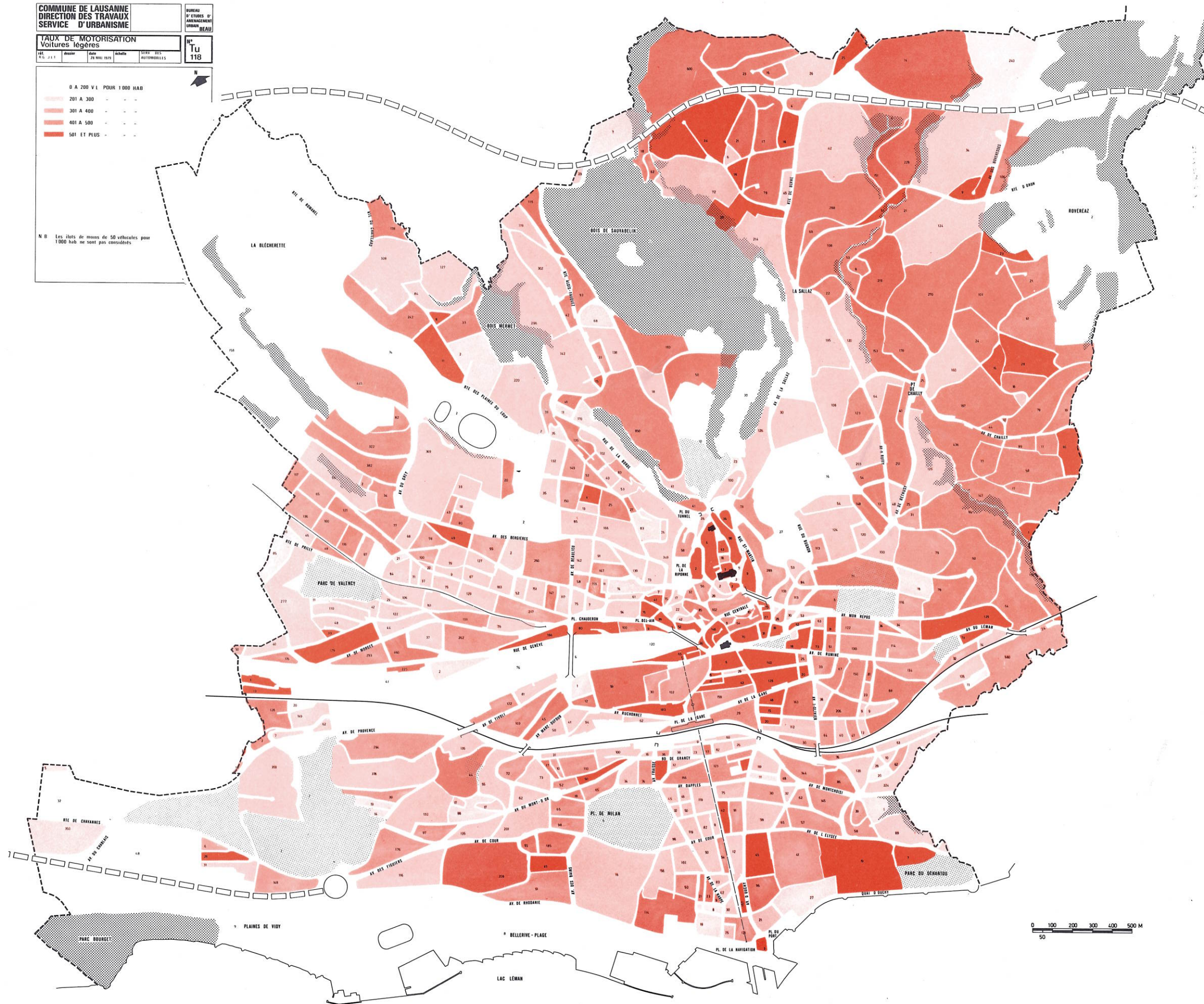
LAUSANNE
FLUX DE CIRCULATION ROUTIER
MOYEN (COMPTAGE 1975-77)

SOURCE: COMPTAGE CIURL

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U.



N.B. Les îlots de moins de 50 véhicules pour 1000 hab ne sont pas considérés.



000: nombre de véhicules pour 1000 habitants.
TAUX DE MOTORISATION EN 1979. ZONE URBAINE:
TAUX MOYEN 318 VÉHICULES POUR 1000 HABITANTS.

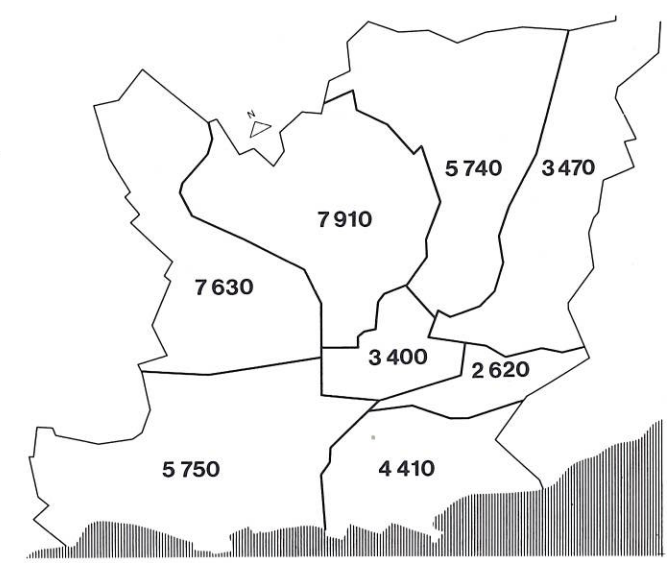
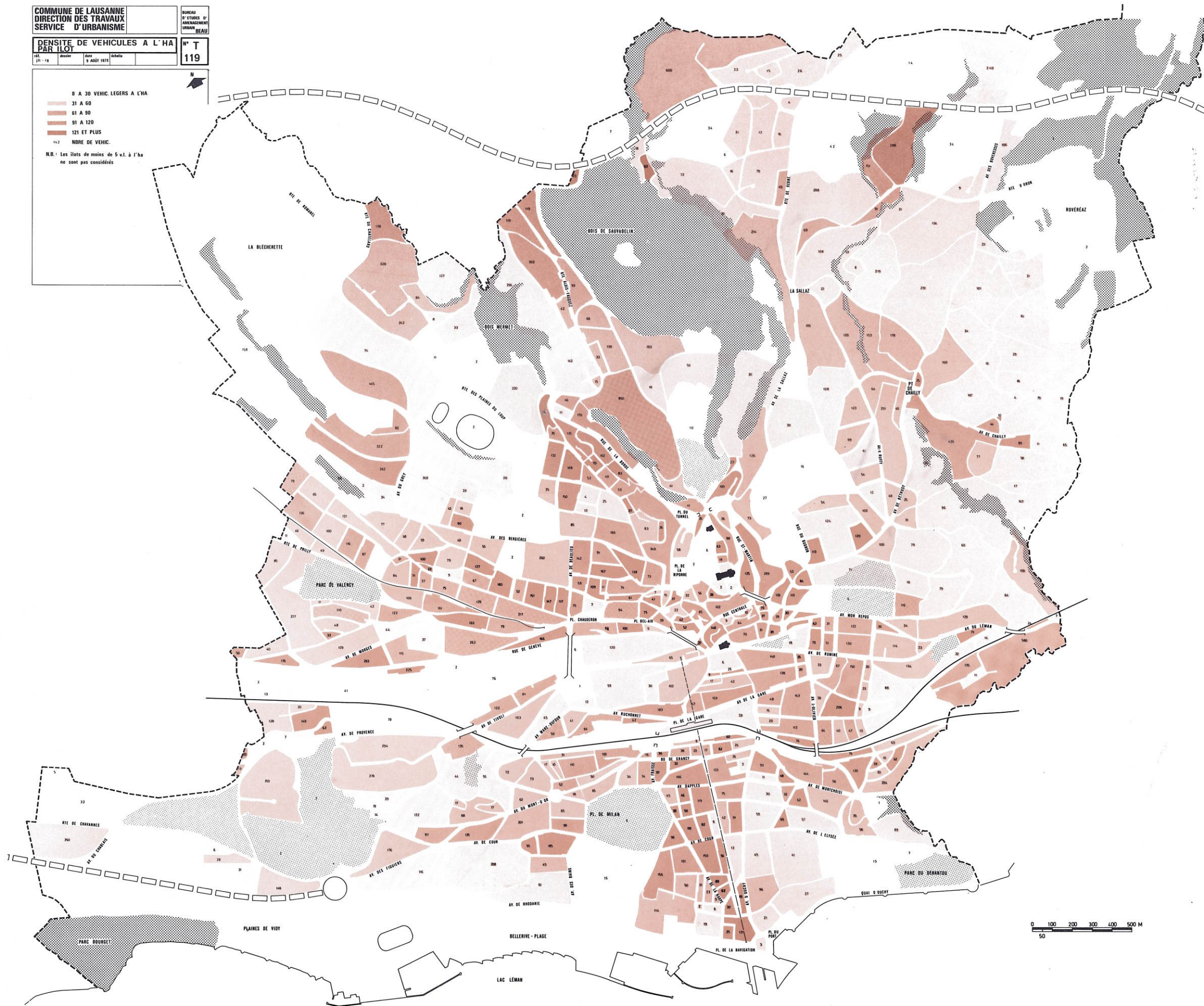
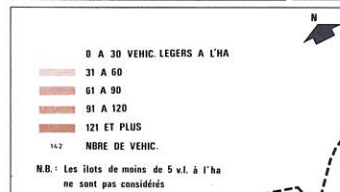
En 1979 Lausanne possédait un parc de véhicules de 44 679 unités réparti selon les catégories suivantes:
40928 véhicules légers
2945 motos
806 véhicules lourds.

Avec une population de 128 770 habitants, le taux de motorisation s'établit à 3,1 habitants par voiture ou 318 voitures pour 1000 habitants. Le taux de motorisation est en rapide évolution puisqu'il était de 4,4 en 1970 et de 3,5 en 1977.

Les quartiers de l'Est lausannois possèdent en moyenne un taux de motorisation plus élevé que les quartiers de l'Ouest; en revanche, pour ce qui concerne la densité de véhicules à l'ha (voir carte suivante), les quartiers de l'Ouest viennent en tête.

LAUSANNE
1979 · TAUX DE MOTORISATION
PAR ÎLOT

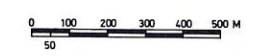
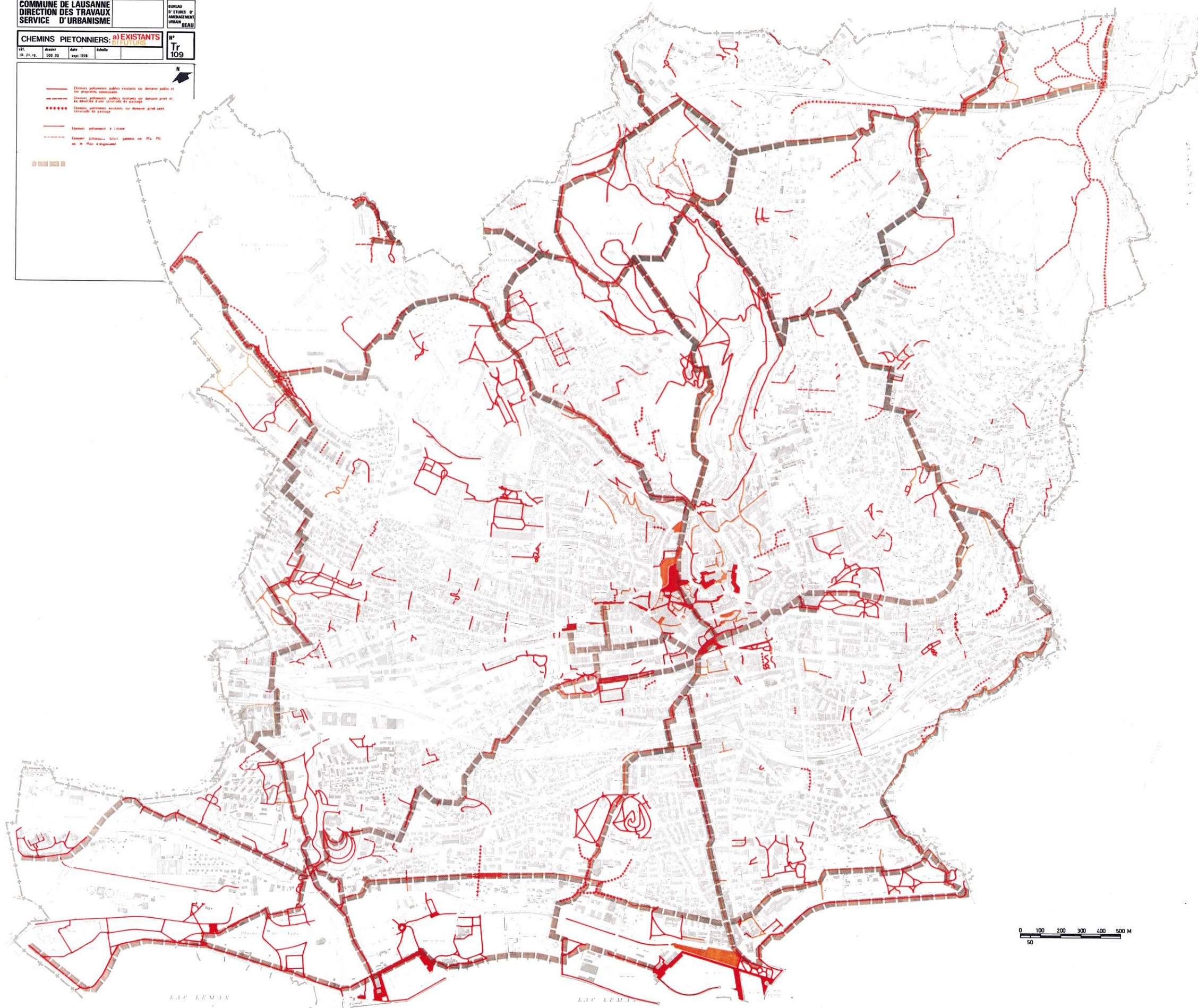
SOURCE: SERVICE DES AUTOMOBILES



0000: nombre de véhicules légers par secteur.
NOMBRE DE VÉHICULES LÉGERS EN 1979:
ZONE URBAINE 40930.

Cette carte met en évidence des densités élevées de véhicules dans des îlots eux-mêmes fortement bâtis et souvent anciens: une situation déterminant évidemment un problème aigu de stationnement.

LAUSANNE
1979 · DENSITÉ DE VÉHICULES À L'HA PAR ÎLOT
AVEC NOMBRE DE VÉHICULES LÉGERS PAR ÎLOT



La protection et l'extension des espaces piétonniers, que se soit sous forme de rues, de places, de parcs ou de chemins devraient permettre d'atteindre les objectifs suivants:

- créer des lieux où le citoyen peut vivre à des rythmes plus paisibles dans un environnement à son échelle;
- trouver des espaces où les échanges sociaux sont favorisés;
- définir une meilleure distribution des espaces de circulations (équilibre automobile-piéton);
- offrir aux chalands des zones commerciales attractives, compensant les facilités de parcage offertes aux abords des supermarchés périphériques.

La présente carte dresse un constat de la situation actuelle; elle montre un réseau encore discontinu. Les efforts s'orientent désormais vers la jonction des tronçons isolés de manière à créer des cheminements sans interruption.

Dans cette perspective on peut tracer 8 axes principaux (voir tracé en gris):

- 4 liaisons nord-sud: Blécherette - Vidy
Bois-Gentil - Bellerive
Sauvabelin - Ouchy
Praz-Séchaud - Denantou.
- 3 liaisons est-ouest: Rovéréaz - Blécherette
Denantou - Bourdonnette
Rives du lac.
- 1 liaison en diagonale: Praz-Séchaud - Centre-ville - Vidy.

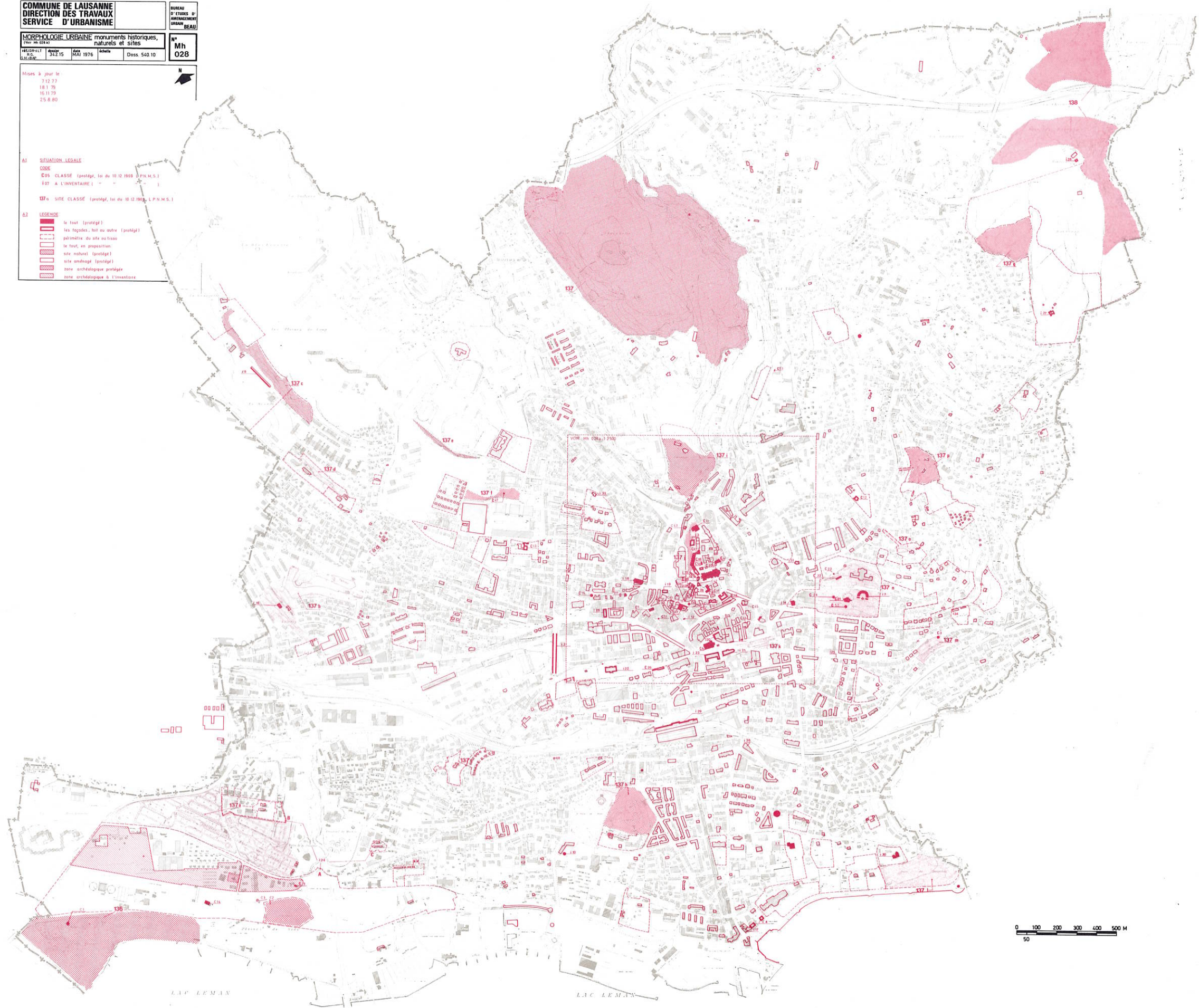
LAUSANNE
**CHEMINS PIÉTONNIERS
(SITUATION 1978)**

Mises à jour le

3.12.77
18.1.78
16.11.78
25.8.80

A1 SITUATION LEGALE
 CODE
 005 CLASSE (protégé, loi du 10.12.1969 (P.N.M.S.))
 107 A L'INVENTAIRE : - - - - -
 137a SITE CLASSÉ (protégé, loi du 10.12.1969 (P.N.M.S.))

A2 LEGENDE
 ■ le tout (protégé)
 ■ les toitures, bal ou autre (protégé)
 - - - - - périmètre du site ou tissu
 ■ le tout, en proposition
 ■ site naturel (protégé)
 ■ site aménagé (protégé)
 ■ zone archéologique protégée
 ■ zone archéologique à l'inventaire



Dès 1974, conformément à la loi cantonale du 10.12.1969 «sur la protection de la nature, des monuments et des sites», le service d'urbanisme a entrepris un inventaire architectural fondé sur des critères s'appliquant:

- au bâtiment lui-même, sa valeur architecturale, sa représentativité d'un style, d'une époque ou d'un type d'affectation (ex. logements ouvriers, etc.);
- au bâtiment pris dans son environnement et mettant en valeur un site, un type d'implantation, un ensemble.

Une première sélection a permis d'inventorier environ 1000 bâtiments sur les quelque 8000 que compte Lausanne à l'heure actuelle.

Par la suite, l'inventaire a été transmis à la commission cantonale des monuments historiques pour qu'elle fixe une valeur à chaque bâtiment conformément à ses normes d'appréciation (notes dégressives de 0 à 7, du monument exceptionnel à la construction malencontreuse).

Dans le cas de Lausanne, la méthode d'appréciation et l'application de l'inventaire appellent quelques commentaires:

- l'inventaire étant sélectif, seules les notes 0 (hors classe) à 4 ont été utilisées;
- la Commune et l'Etat ont admis que le plus grand nombre de cas (notes 3 et 4) ne seraient en principe soumis qu'au seul contrôle communal;
- les travaux touchant des bâtiments de plus grande valeur ainsi que ceux déjà objet de mesures publiées de classement ou d'inventaire (lettres C et I sur le plan) sont en revanche soumis à l'examen de l'Etat.

LAUSANNE
1975-INVENTAIRE ARCHITECTURAL

COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

MORPHOLOGIE URBAINNE
éléments historiques, mobilier urbain, naturels et sites

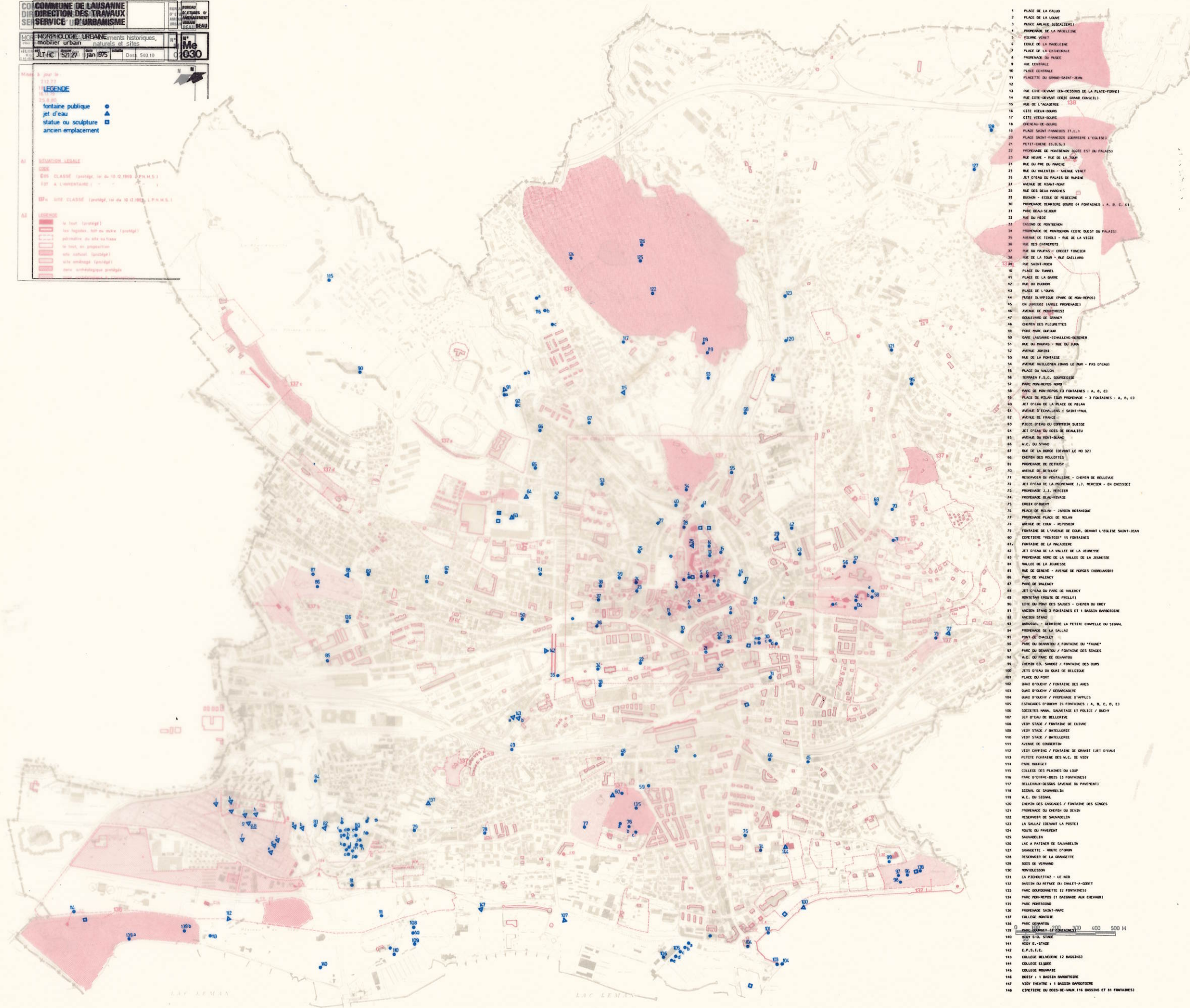
3 jan 75
1:10 000
M 630

LEGENDAIRE
fontaine publique
jet d'eau
statue ou sculpture
ancien emplacement

COULEUR VERBALE
COUPE CLASSE (avant le 10.12.1969) (P.N.M.S.)
ET A L'INVENTAIRE

COULEUR VERBALE
COUPE CLASSE (avant le 10.12.1969) (P.N.M.S.)

LEGENDAIRE
en tout (couleur)
les façades, les toits (couleur)
pâturage, etc. (couleur)
en tout, en perspective
site naturel (couleur)
site protégé (couleur)
site archéologique protégé
site archéologique protégé



- 1 PLACE DE LA PALUD
- 2 PLACE DE LA LIBRAIRIE
- 3 RUE DE LA LIBRAIRIE
- 4 PROPRIÉTÉ DE LA MONTAGNE
- 5 PROPRIÉTÉ DE LA MONTAGNE
- 6 PLACE DE LA CATHÉDRALE
- 7 PLACE DE LA CATHÉDRALE
- 8 PROPRIÉTÉ DE LA MONTAGNE
- 9 RUE CENTRALE
- 10 PLACE CENTRALE
- 11 PLACE DE LA CATHÉDRALE
- 12 RUE EST-DEVANT (EN-DESSOUS DE LA PLATE-FORME)
- 13 RUE EST-DEVANT (EN-DESSUS DE LA PLATE-FORME)
- 14 RUE DE L'ACADEMIE
- 15 RUE DE L'ACADEMIE
- 16 CITE VIEUX-BOURG
- 17 CITE VIEUX-BOURG
- 18 CITE VIEUX-BOURG
- 19 PLACE SAINT-FRANÇOIS (E.L.S.)
- 20 PLACE SAINT-FRANÇOIS (E.L.S.)
- 21 PLACE SAINT-FRANÇOIS (E.L.S.)
- 22 PROPRIÉTÉ DE MONTENON (ECOLE EST DU PALAIS)
- 23 RUE NEUVE - RUE DE LA TOUR
- 24 RUE DU PNE DU PNE
- 25 RUE DU PNE DU PNE
- 26 JET D'EAU DU PALAIS DE RUPE
- 27 AVENUE DE SAINT-PIERRE
- 28 RUE DES BONS HOMMES
- 29 BOURG - ECOLE DE PESEUX
- 30 PROPRIÉTÉ DE MONTENON (4 FONTAINES - A, B, C, D)
- 31 PARC DE SAINT-JEAN
- 32 RUE DU PNE
- 33 CALVAIRE DE MONTENON
- 34 PROPRIÉTÉ DE MONTENON (ECOLE OUEST DU PALAIS)
- 35 AVENUE DE TESSÉL - RUE DE LA VIEILLE
- 36 RUE DES BOURGEOIS
- 37 RUE DU PNE - RUE DE LA VIEILLE
- 38 RUE DE LA TOUR - RUE GAILLARD
- 39 RUE SAINT-PIERRE
- 40 PLACE DU PNE
- 41 PLACE DE LA BARRE
- 42 RUE DU BOURG
- 43 PLACE DE LA TOUR
- 44 RUE DE LA TOUR (RUE DE MONTENON)
- 45 EN JARDIN (SANS PROPRIÉTÉ)
- 46 AVENUE DE MONTENON
- 47 BOURG DE SAINT-PIERRE
- 48 CITE DES FLEURETTES
- 49 PNE DU BOURG
- 50 RUE LAUSANNE-EDMUND-BECHER
- 51 RUE DU PNE - RUE DU JARDIN
- 52 AVENUE JARDIN
- 53 RUE DE LA FONTAINE
- 54 AVENUE VILLERON (RUE DE LA TOUR - PAS D'EAU)
- 55 PLACE DU PNE
- 56 PROPRIÉTÉ S.S. (SANS PROPRIÉTÉ)
- 57 PARC DE MONTENON
- 58 PARC DE MONTENON (3 FONTAINES - A, B, C)
- 59 PLACE DE MONTENON (3 FONTAINES - A, B, C)
- 60 JET D'EAU DE LA PLACE DE MONTENON
- 61 AVENUE D'EDMUND-BECHER
- 62 AVENUE DE FRANCE
- 63 PLACE DU PNE DU PNE SUISSE
- 64 JET D'EAU DU BOURG DE MONTENON
- 65 AVENUE DU PNE
- 66 W.C. DU PNE
- 67 RUE DE LA TOUR (RUE DE MONTENON)
- 68 CHEMIN DES BOURGEOIS
- 69 PROPRIÉTÉ DE MONTENON
- 70 AVENUE DE MONTENON
- 71 PROPRIÉTÉ DE MONTENON - CHEMIN DE BELLEFÈRE
- 72 JET D'EAU DE LA PROPRIÉTÉ S.S. - CHEMIN DE BELLEFÈRE
- 73 PROPRIÉTÉ S.S. - CHEMIN DE BELLEFÈRE
- 74 PROPRIÉTÉ DE MONTENON
- 75 CHEMIN DE BELLEFÈRE
- 76 PLACE DE MONTENON - JARDIN BOTANIQUE
- 77 PROPRIÉTÉ DE MONTENON
- 78 AVENUE DE MONTENON - CHEMIN DE BELLEFÈRE
- 79 PROPRIÉTÉ DE MONTENON (RUE DE MONTENON - CHEMIN DE BELLEFÈRE)
- 80 CHEMIN DE BELLEFÈRE - 15 FONTAINES
- 81 FONTAINE DE LA PALAISE
- 82 JET D'EAU DE LA PALAISE
- 83 PROPRIÉTÉ DE MONTENON (RUE DE MONTENON - CHEMIN DE BELLEFÈRE)
- 84 VALLEE DE LA JEUNESSE
- 85 RUE DE GENÈVE - AVENUE DE MONTENON
- 86 RUE DE VALÉNTIN
- 87 RUE DE VALÉNTIN
- 88 JET D'EAU DU PNE DE VALÉNTIN
- 89 MONTENON (RUE DE MONTENON)
- 90 CITE DU PNE DES BOURGEOIS - CHEMIN DU PNE
- 91 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 92 CHEMIN DE BELLEFÈRE
- 93 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 94 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 95 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 96 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 97 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 98 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 99 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 100 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 101 PLACE DU PNE
- 102 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 103 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 104 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 105 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 106 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 107 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 108 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 109 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 110 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 111 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 112 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 113 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 114 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 115 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 116 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 117 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 118 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 119 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 120 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 121 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 122 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 123 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 124 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 125 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 126 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 127 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 128 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 129 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 130 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 131 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 132 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 133 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 134 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 135 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 136 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 137 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 138 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 139 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 140 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 141 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 142 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 143 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 144 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 145 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 146 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 147 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 148 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 149 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)
- 150 CHEMIN DE BELLEFÈRE (RUE DE MONTENON - CHEMIN DU PNE)

Ce recensement a été fait conformément à l'arrêté cantonal du 25 juillet 1973 sur la protection des fontaines publiques.
(La numérotation des emplacements se réfère à un dossier de photographies déposé au centre de la documentation de la Direction des travaux.)

LAUSANNE 1975 - INVENTAIRE DES FONTAINES PUBLIQUES

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U. **19b**

Dès 1974, conformément à la loi cantonale du 10.12.1969 «sur la protection de la nature, des monuments et des sites», le service d'urbanisme a entrepris un inventaire architectural fondé sur des critères s'appliquant:

- au bâtiment lui-même, sa valeur architecturale, sa représentativité d'un style, d'une époque ou d'un type d'affectation (ex. logements ouvriers, etc.);
- au bâtiment pris dans son environnement et mettant en valeur un site, un type d'implantation, un ensemble.

Une première sélection a permis d'inventorier environ 1000 bâtiments sur les quelque 8000 que compte Lausanne à l'heure actuelle.

Par la suite, l'inventaire a été transmis à la commission cantonale des monuments historiques pour qu'elle fixe une valeur à chaque bâtiment conformément à ses normes d'appréciation (notes dégressives de 0 à 7, du monument exceptionnel à la construction malencontreuse).

Dans le cas de Lausanne, la méthode d'appréciation et l'application de l'inventaire appellent quelques commentaires:

- l'inventaire étant sélectif, seules les notes 0 (hors classe) à 4 ont été utilisées;
- la Commune et l'Etat ont admis que le plus grand nombre de cas (notes 3 et 4) ne seraient en principe soumis qu'au seul contrôle communal;
- les travaux touchant des bâtiments de plus grande valeur ainsi que ceux déjà objet de mesures publiées de classement ou d'inventaire (lettres C et I sur le plan) sont en revanche soumis à l'examen de l'Etat.

LAUSANNE 1975 - INVENTAIRE ARCHITECTURAL

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U. **19a**

LEGENDE:

- site naturel
- site aménagé
- rue arborisée
- aménagement vert



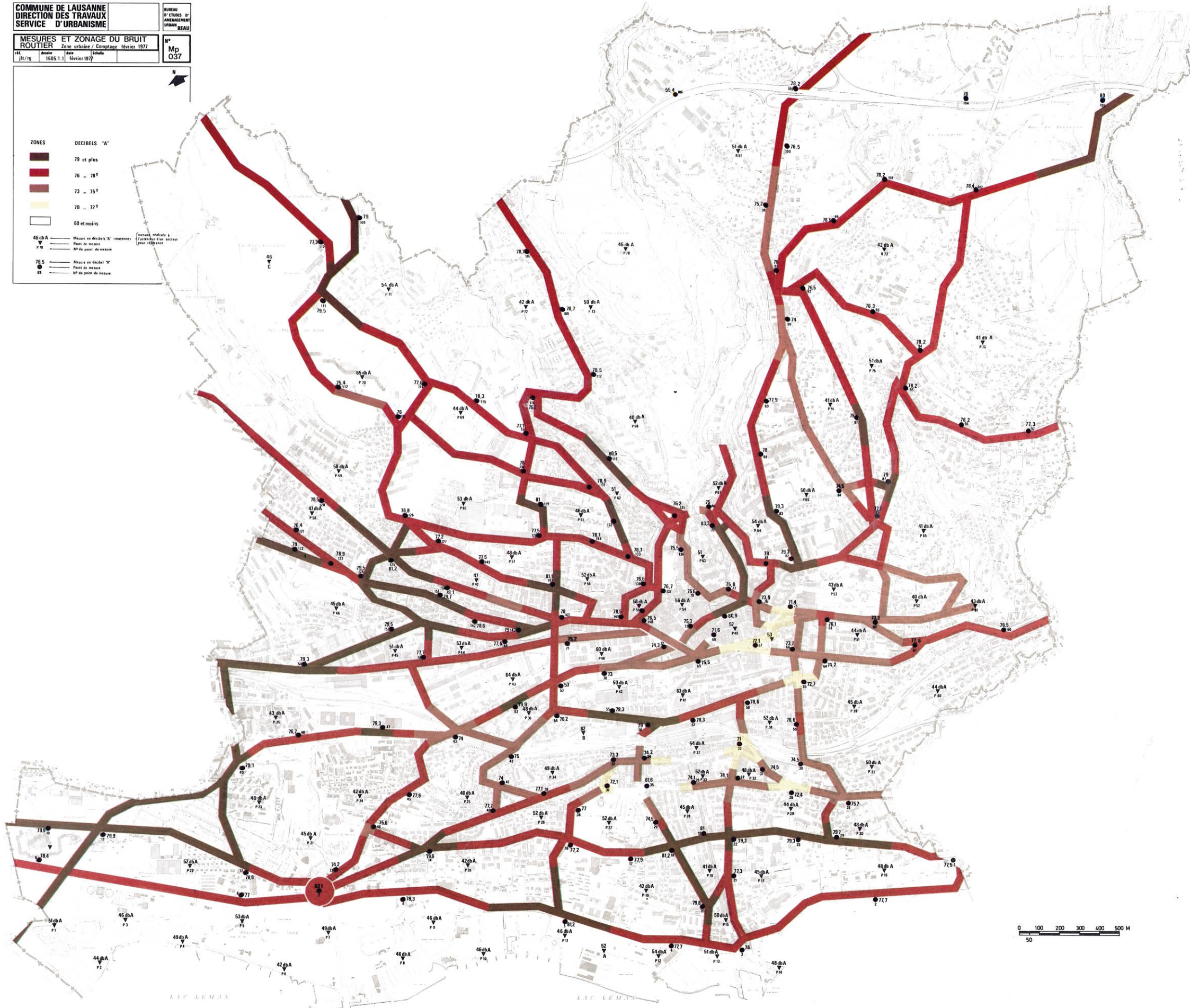
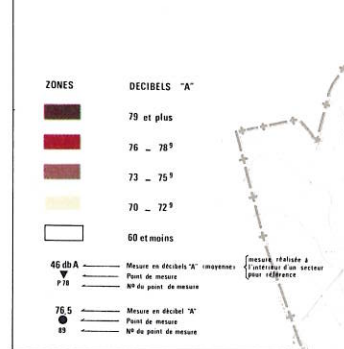
En 1978, la Ville de Lausanne entretenait 310 ha d'espaces verts que l'on peut répartir comme suit:

- 145 ha de surfaces vertes proprement dites;
 - 71 ha destinés au sport;
 - 26 ha destinés aux écoles;
 - 15 ha de réserve (non aménagés);
 - 6 ha de surfaces boisées (parcs);
 - 47 ha le long des artères, des édifices publics, dans les cimetières, etc.,
- soit une moyenne de 22,7 m² par habitant.

En ce qui concerne l'arborisation des rues, on dénombre environ 7500 arbres d'alignement le long de quelque 63 km de chaussée, soit le 49% du réseau routier urbain (129 km).

LAUSANNE
1978 · INVENTAIRE DES ESPACES VERTS PUBLICS

SOURCE: SERVICE DES PARCS ET PROMENADES



Cette illustration de l'intensité du bruit engendré par le trafic routier est basée sur des mesures effectuées aux endroits suivants:

- à chaque intersection;
- à un point intermédiaire entre ces intersections;
- à un point supplémentaire à l'intérieur de chaque périmètre au secteur défini par le réseau routier.

Effectués aux heures de pointe et avec des conditions atmosphériques identiques, les relevés ont concerné, pour les deux premiers types d'emplacement, les véhicules légers, lourds et les motos pris séparément. Les valeurs portées sur la carte sont des moyennes pondérées selon les volumes respectifs de circulation. Pour les points situés au centre des secteurs, la mesure est globale, tout trafic confondu.

Le volume de circulation n'est d'ailleurs pas toujours le facteur déterminant; la morphologie du tracé, la déclivité, la hauteur et l'éloignement des bâtiments, influencent fortement l'intensité du bruit.

LAUSANNE 1977 · MESURE DU BRUIT ROUTIER

COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

BUREAU
D'ETUDES D'
AMENAGEMENT
URBANISTIQUE
BEAU

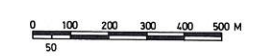
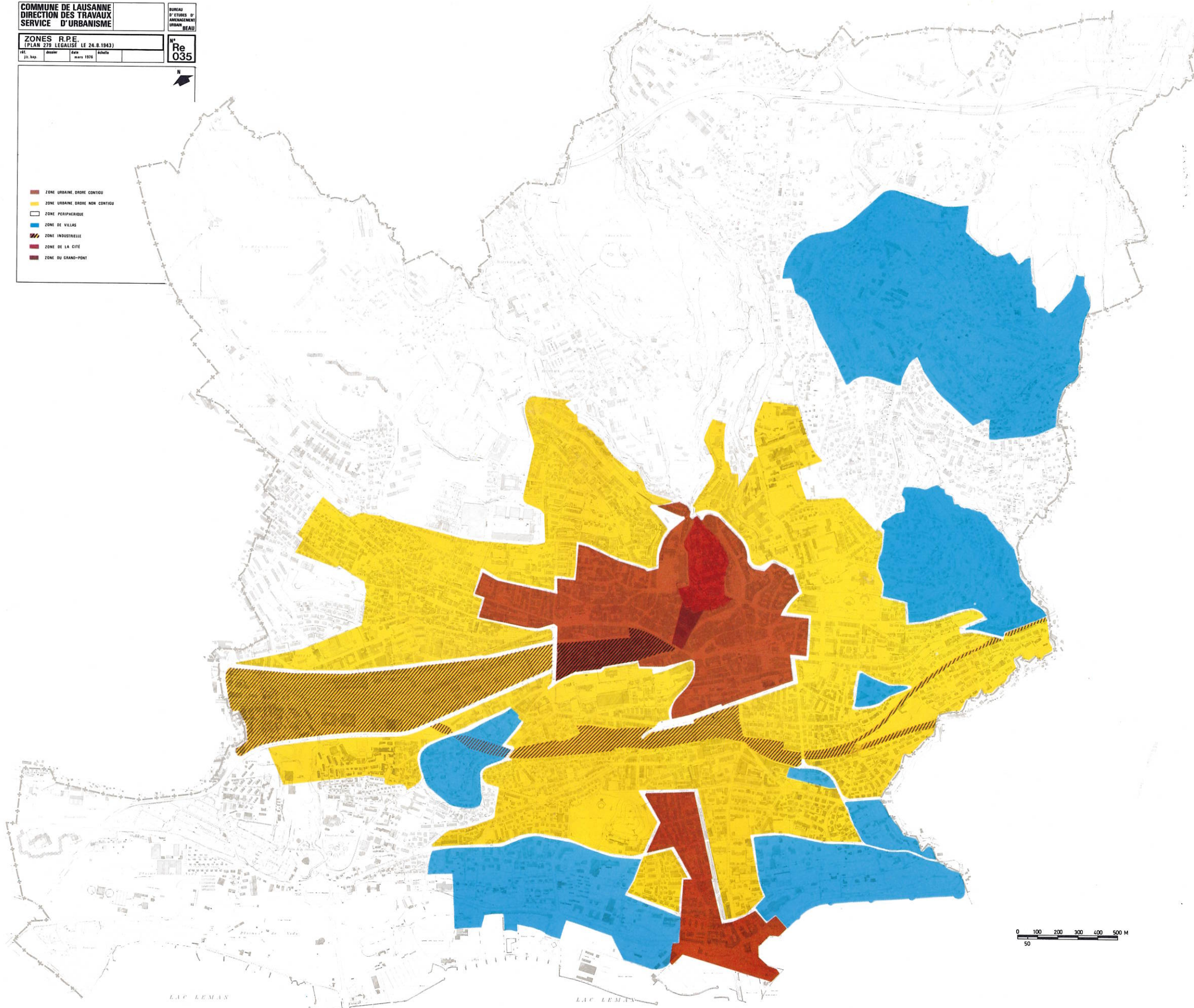
ZONES R.P.E.
(PLAN 276 LEGALISE LE 24.0.1943)

N°
Re
035

1:1	1:2	1:3	1:4	1:5
1:10	1:20	1:30	1:40	1:50



- ZONE URBAINE D'ORDRE CONTIGU
- ZONE URBAINE D'ORDRE NON CONTIGU
- ZONE PERIPHERIQUE
- ZONE DE VILLAS
- ZONE INDUSTRIELLE
- ZONE DE LA CITE
- ZONE DU GRAND-PONT



En 1891 la Municipalité de Lausanne s'engageait, pour la première fois, à étudier un «moyen d'intervention dans l'urbanisme lausannois». La concrétisation en est le premier règlement du plan d'extension (RPE) de 1897 qui définit surtout les alignements et les hauteurs des bâtiments. En 1904, le Conseil communal adopte une première révision introduisant la notion de «plan d'extension partiel» et en 1905 un «plan directeur» planifiant les nouvelles voies de circulation.

La deuxième révision du RPE a lieu en 1911 et introduit notamment la notion de quartier ou de zone «à traitement spécial» (exemple la Cité, etc.).

A la suite du concours d'urbanisme de 1932, le Conseil communal adopte un nouveau RPE en 1934, que le Conseil d'Etat refuse faute de base légale. Il ne sera ratifié qu'en 1942 après modifications mineures, sur la base de la nouvelle loi cantonale (LCAT) de 1941 qui s'est inspirée, sur de nombreux points, du modèle lausannois.

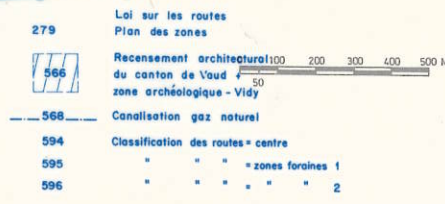
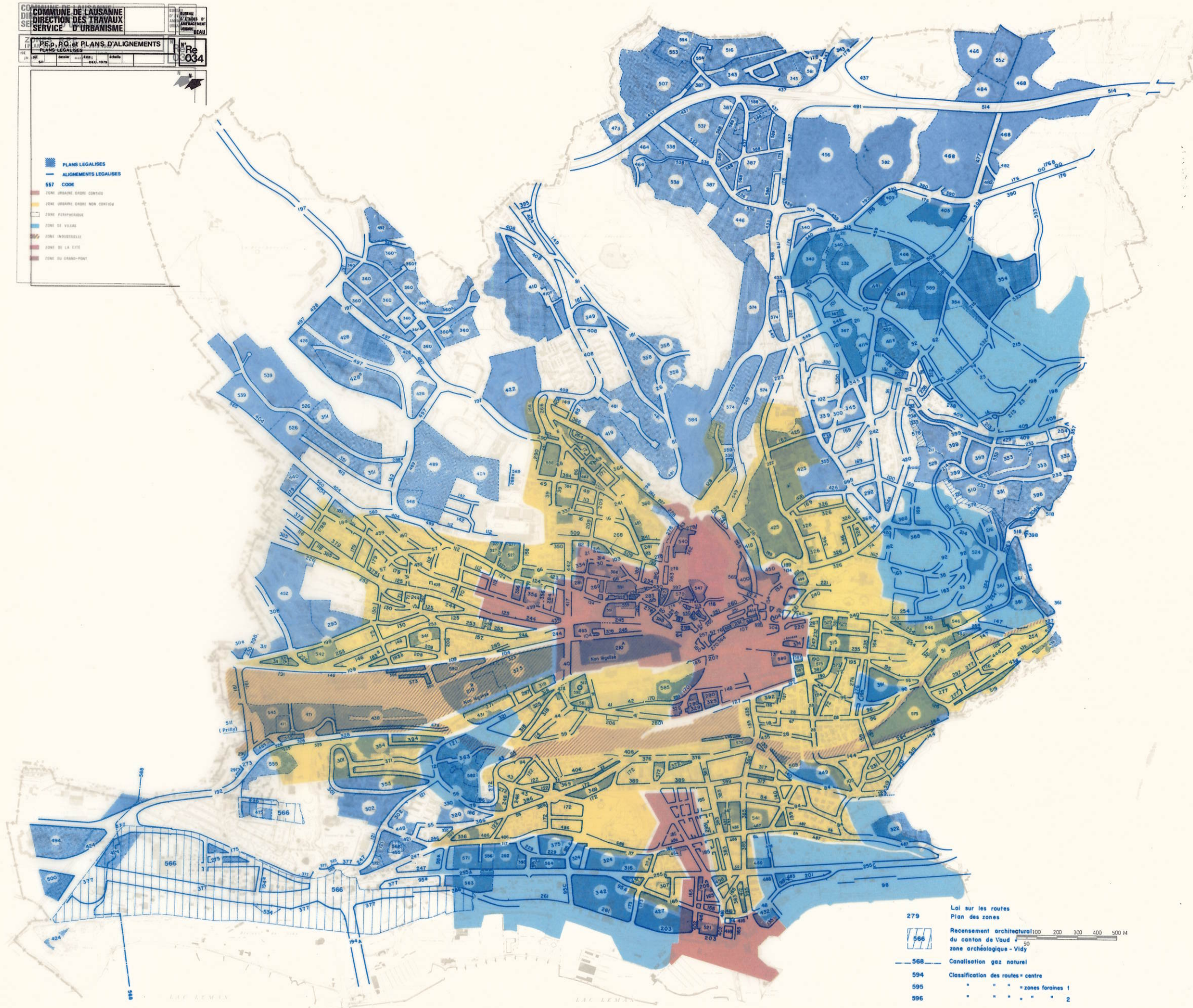
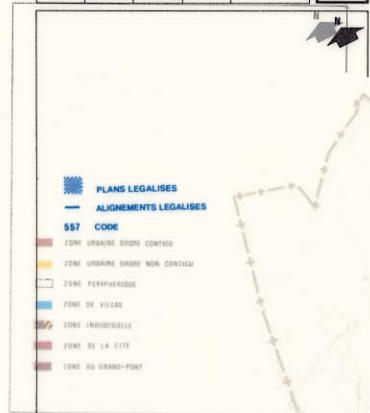
En 1943 est adopté le «plan des zones» illustré ci-contre. Il est en vigueur aujourd'hui encore, abstraction faite de nombreux îlots faisant l'objet de PEP ou de PQ et des zones périphériques et foraines dont l'affectation a fait l'objet de plans spéciaux.

LAUSANNE
PLAN DE ZONES – RÉGLEMENT
DU PLAN D'EXTENSION RPE 1942

COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

REP. PQ et PLANS D'ALIGNEMENTS
PLANS LEGALISES

Re
034



Cette carte donne l'ensemble des alignements et des plans d'extension partiels légalisés jusqu'à ce jour.

LAUSANNE PLAN D'ALIGNEMENT ET PÉRIMÈTRE DES PLANS D'EXTENSION PARTIELS

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U. **22b**

En 1891 la Municipalité de Lausanne s'engageait, pour la première fois, à étudier un «moyen d'intervention dans l'urbanisme lausannois». La concrétisation en est le premier règlement du plan d'extension (RPE) de 1897 qui définit surtout les alignements et les hauteurs des bâtiments. En 1904, le Conseil communal adopte une première révision introduisant la notion de «plan d'extension partiel» et en 1905 un «plan directeur» planifiant les nouvelles voies de circulation.

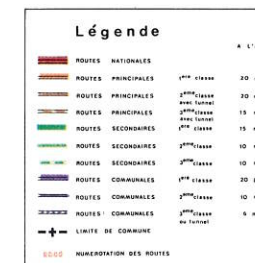
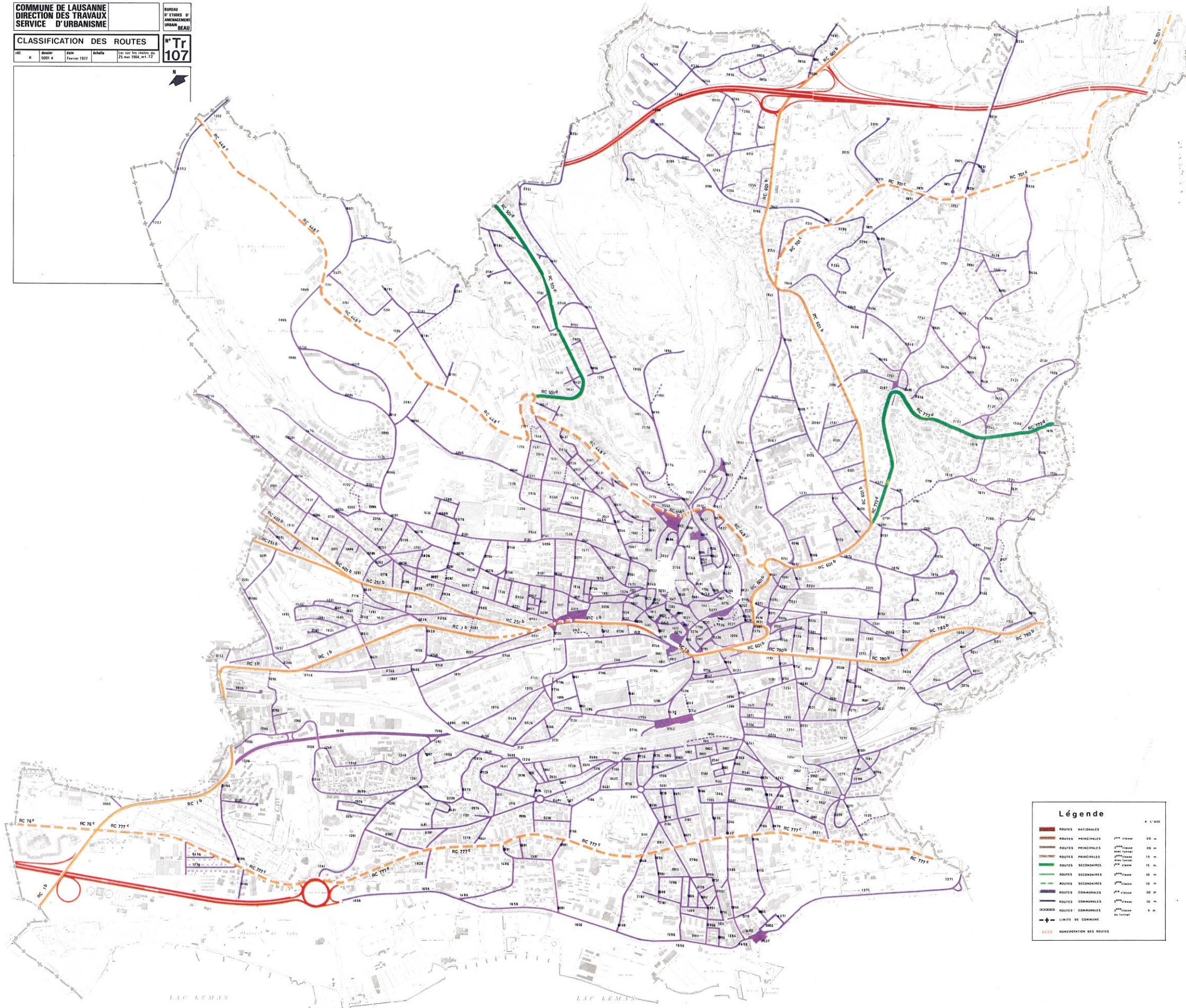
La deuxième révision du RPE a lieu en 1911 et introduit notamment la notion de quartier ou de zone «à traitement spécial» (exemple la Cité, etc.).

A la suite du concours d'urbanisme de 1932, le Conseil communal adopte un nouveau RPE en 1934, que le Conseil d'Etat refuse faute de base légale. Il ne sera ratifié qu'en 1942 après modifications mineures, sur la base de la nouvelle loi cantonale (LCAT) de 1941 qui s'est inspirée, sur de nombreux points, du modèle lausannois.

En 1943 est adopté le «plan des zones» illustré ci-contre. Il est en vigueur aujourd'hui encore, abstraction faite de nombreux îlots faisant l'objet de PEP ou de PQ et des zones périphériques et foraines dont l'affectation a fait l'objet de plans spéciaux.

LAUSANNE PLAN DE ZONES - RÉGLEMENT DU PLAN D'EXTENSION RPE 1942

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U. **22a**



LAUSANNE
**CLASSEMENT DES ROUTES
(PROJET 1977)**

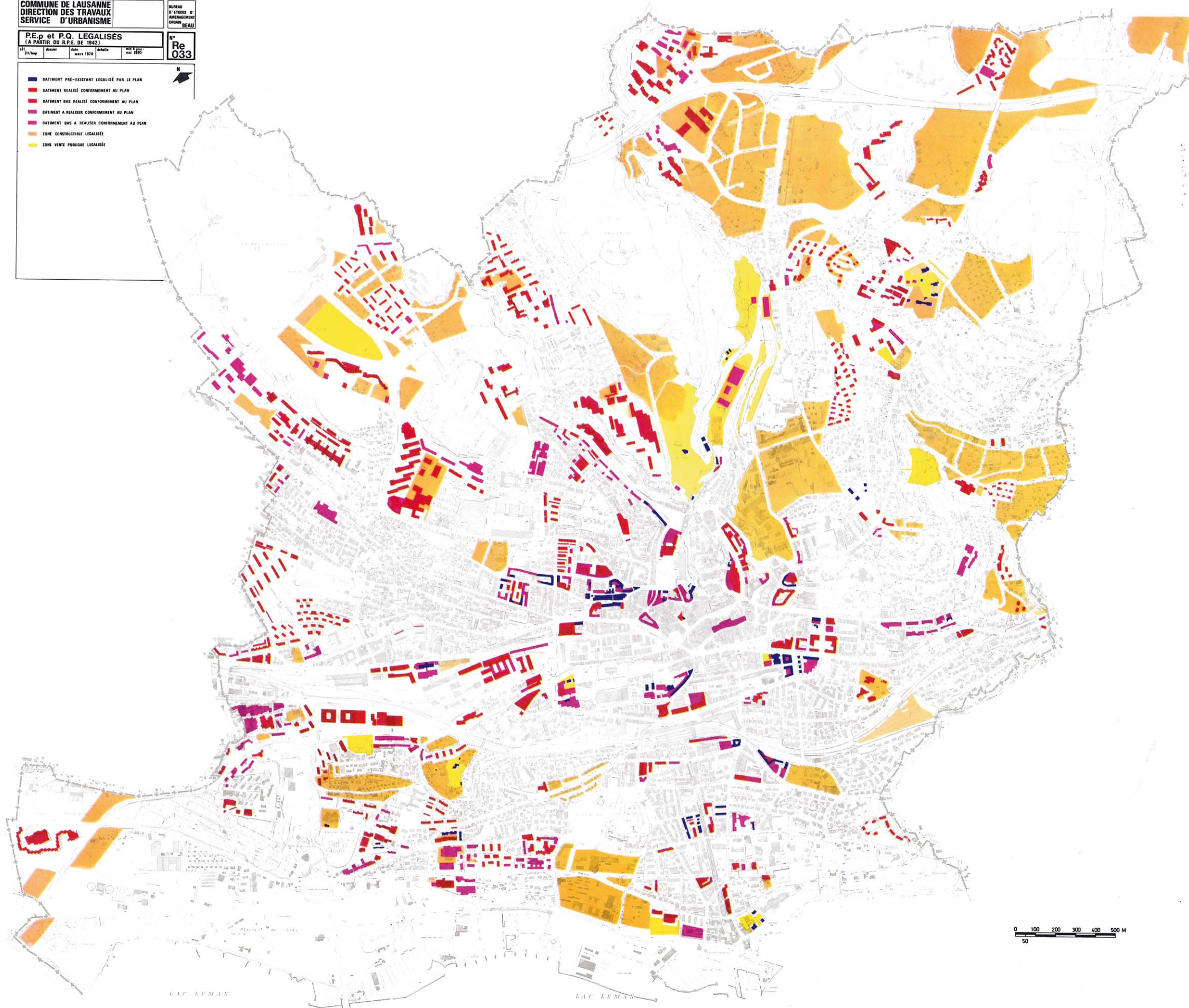
COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

BUREAU
D'ETUDES D'
AMENAGEMENT
URBAN
BEAU

P.E.p et P.Q. LEGALISES
(A PARTIR DU R.P.E. DE 1942)

N°
Re
033

- BATIMENT PRE-EXISTANT LEGALISE PAR LE PLAN
- BATIMENT REALISE CONFORMEMENT AU PLAN
- BATIMENT A REALISER CONFORMEMENT AU PLAN
- BATIMENT A REALISER CONFORMEMENT AU PLAN
- BATIMENT A REALISER CONFORMEMENT AU PLAN
- ZONE CONSTRUCTIBLE LEGALISEE
- ZONE VERTE PUBLIQUE LEGALISEE



LAUSANNE
PLANS D'EXTENSION PARTIELS,
PLANS DE QUARTIER LEGALISES
- SITUATION 1979
(PLAN DE MASSES)

CARTOGRAPHIE ETABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U.

COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

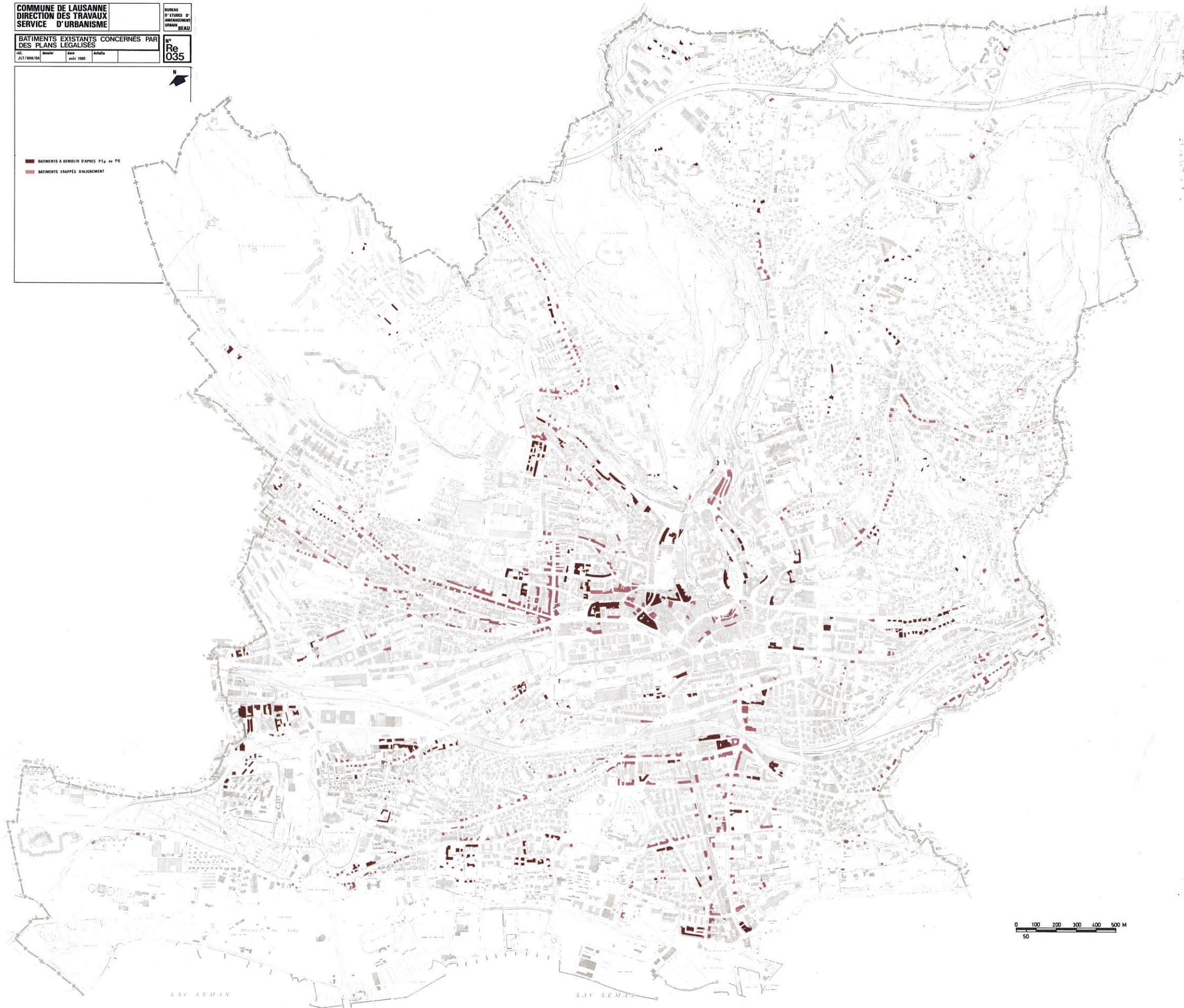
BUREAU
D'ETUDES D'
AMENAGEMENT
URBAN (BEAU)

BATIMENTS EXISTANTS CONCERNES PAR
DES PLANS LEGALISES

N°
Re
035

AN	QUARTIER	DATE	ETAT
JULY/NOV/78		1980	

■ BATIMENTS A DEMOLIR D'APRES PLS ou PQ
■ BATIMENTS FRAPPES D'ALIGNEMENT



LAUSANNE
**BÂTIMENTS EXISTANTS TOUCHÉS
PAR DES PLANS D'EXTENSION
PARTIELS, PLANS DE QUARTIER
ET PLANS D'ALIGNEMENT**
(SITUATION 1979)

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U.

25a

COMMUNE DE LAUSANNE
 DIRECTION DES TRAVAUX
 SERVICE D'URBANISME

BUREAU D'AMÉNAGEMENT
 URBAIN BEAU

BÂTIMENTS EXISTANTS CONCERNÉS PAR
 LA LOI SUR LES ROUTES (25.5.1964)

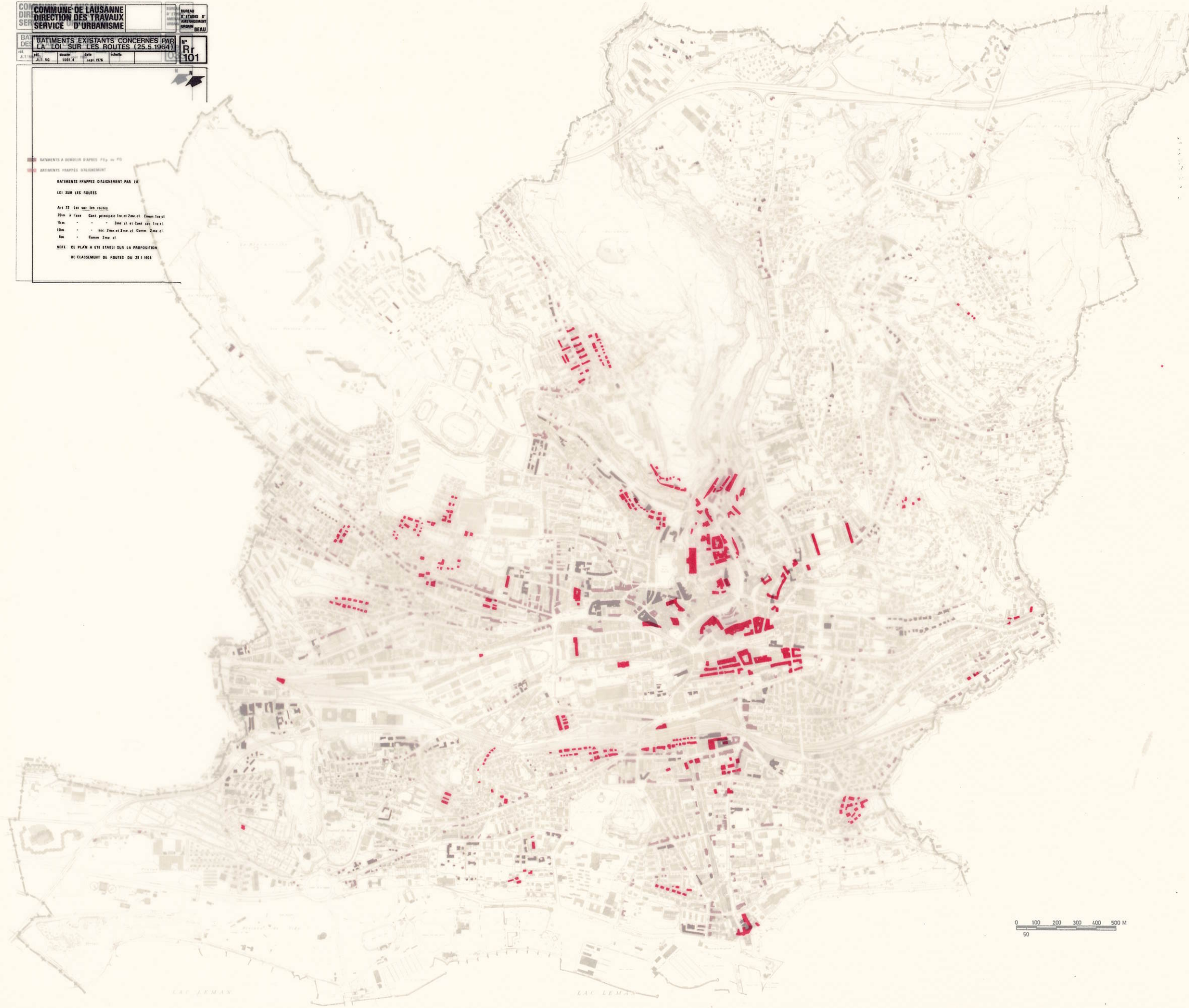
N° Rr
 101

BÂTIMENTS A DÉMOLIR D'APRÈS P.D.U. ou P.D.
 BÂTIMENTS FRAPPÉS D'ALIGNEMENT

BÂTIMENTS FRAPPÉS D'ALIGNEMENT PAR LA
 LOI SUR LES ROUTES

Art. 22 Loi sur les routes
 20m à base Cost. géométr. 1er et 2me cl. Comm. 1er et
 15m " " Cost. géométr. 3me cl. et Cost. vis. 1er et
 10m " " Cost. 2me et 3me cl. Comm. 2me et
 5m " Comm. 3me et

NOTE: CE PLAN A ÉTÉ ÉTABLI SUR LA PROPOSITION
 DE CLASSEMENT DE ROUTES DU 29.1.1974



LAUSANNE
BÂTIMENTS EXISTANTS TOUCHÉS
PAR LA LOI SUR LES ROUTES
 (CLASSEMENT DES ROUTES)

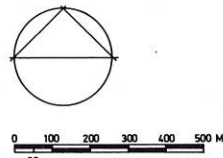
CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
 SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U. **25b**

LAUSANNE
BÂTIMENTS EXISTANTS TOUCHÉS
PAR DES PLANS D'EXTENSION
PARTIELS, PLANS DE QUARTIER
ET PLANS D'ALIGNEMENT
 (SITUATION 1979)

CARTOGRAPHIE ÉTABLIE PAR LE
 SERVICE D'URBANISME - B.E.A.U. **25a**

344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414

559
558
557
556
555
554
553
552
551
550
549
548
547
546
545
544
543
542
541
540
539
538
537
536
535
534
533
532
531
530
529
528
527
526
525
524
523
522
521
520
519
518
517
516
515
514
513
512
511
510
509
508
507

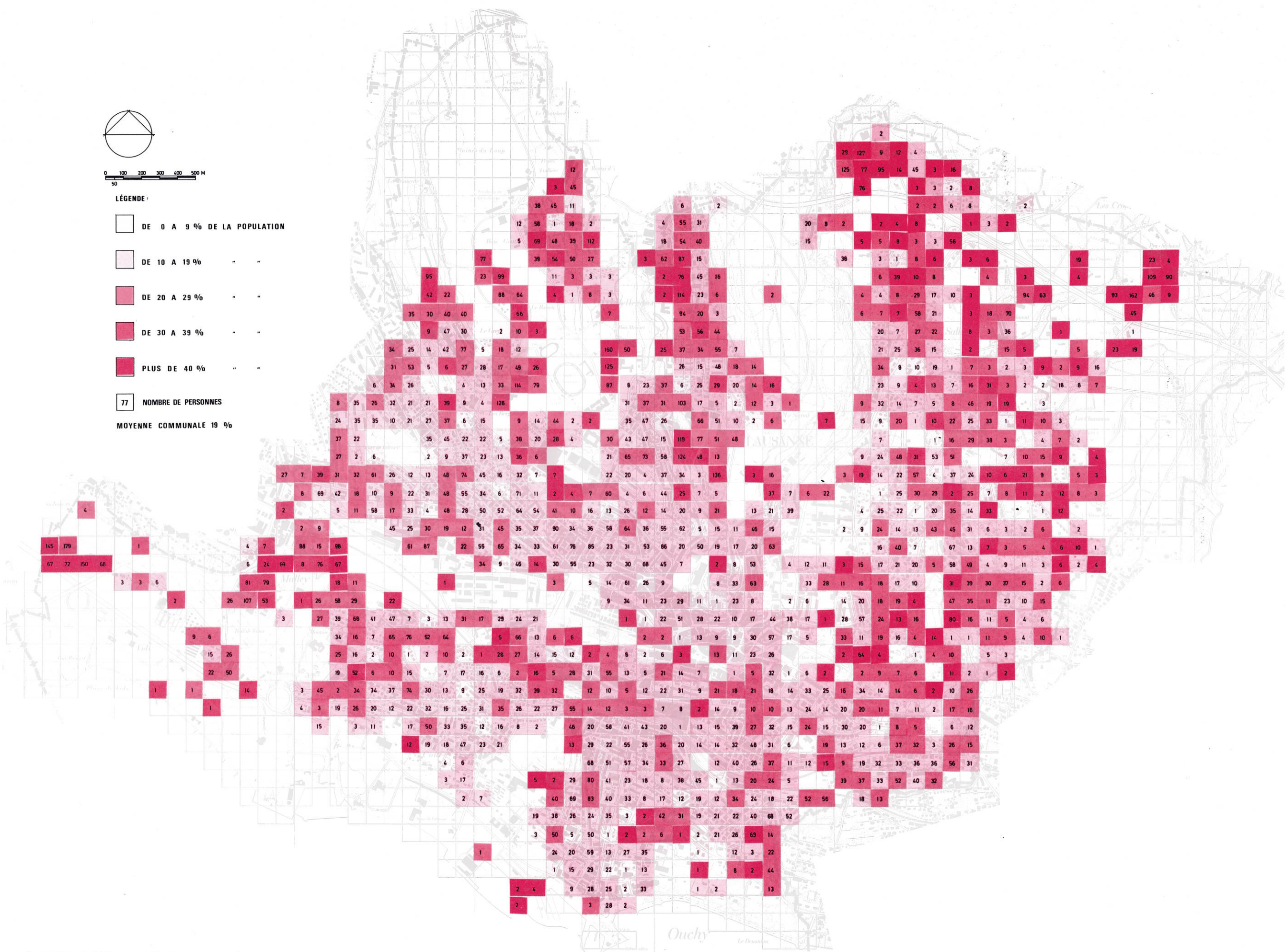


LÉGENDE :

- DE 0 A 9 % DE LA POPULATION
- DE 10 A 19 % " "
- DE 20 A 29 % " "
- DE 30 A 39 % " "
- PLUS DE 40 % " "

77 NOMBRE DE PERSONNES

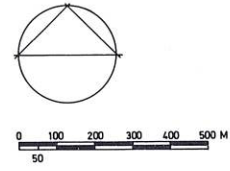
MOYENNE COMMUNALE 19 %



CARRÉ UNITAIRE DE BASE (C.U.B.) 100 M. X 100

344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414

559
558
557
556
555
554
553
552
551
550
549
548
547
546
545
544
543
542
541
540
539
538
537
536
535
534
533
532
531
530
529
528
527
526
525
524
523
522
521
520
519
518
517
516
515
514
513
512
511
510
509
508
507

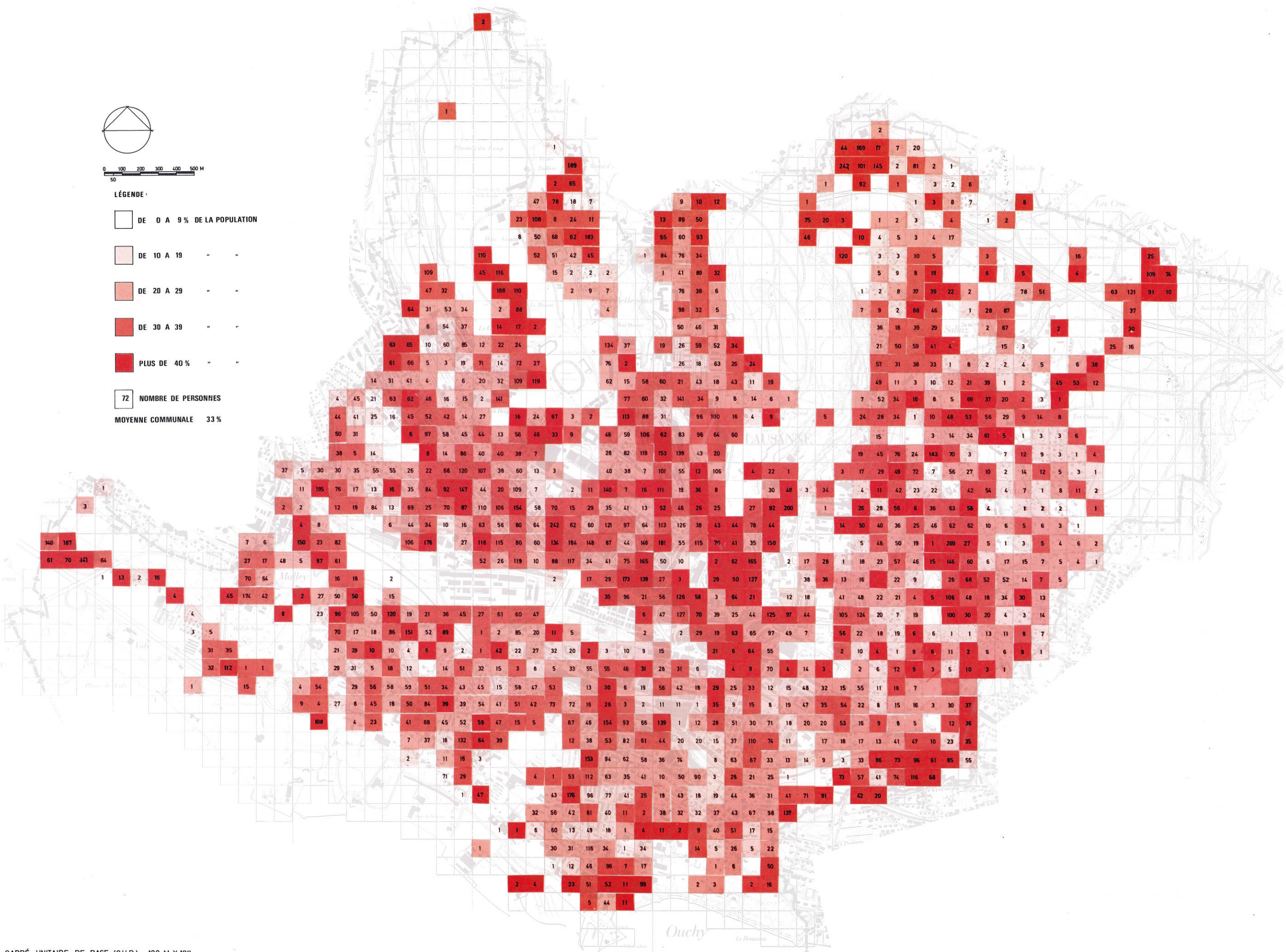


LÉGENDE :

- DE 0 A 9 % DE LA POPULATION
- DE 10 A 19 " "
- DE 20 A 29 " "
- DE 30 A 39 " "
- PLUS DE 40 % " "

72 NOMBRE DE PERSONNES

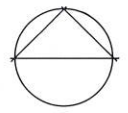
MOYENNE COMMUNALE 33%



CARRÉ UNITAIRE DE BASE (C.U.B.) 100 M. X 100

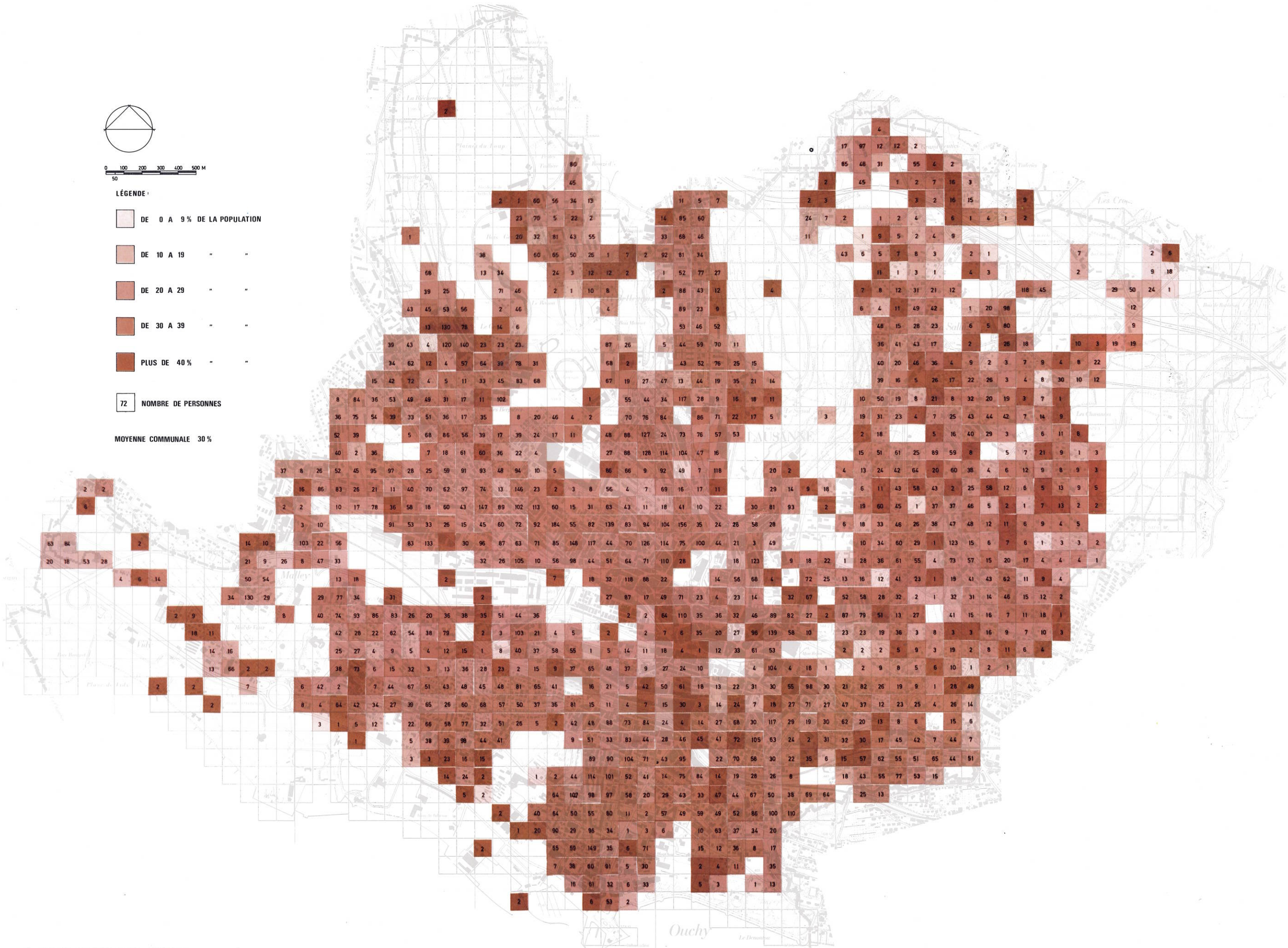
344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414

559
558
557
556
555
554
553
552
551
550
549
548
547
546
545
544
543
542
541
540
539
538
537
536
535
534
533
532
531
530
529
528
527
526
525
524
523
522
521
520
519
518
517
516
515
514
513
512
511
510
509
508
507



- LÉGENDE :**
- DE 0 A 9 % DE LA POPULATION
 - DE 10 A 19 " "
 - DE 20 A 29 " "
 - DE 30 A 39 " "
 - PLUS DE 40 % " "
- 72 NOMBRE DE PERSONNES

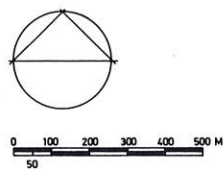
MOYENNE COMMUNALE 30 %



CARRÉ UNITAIRE DE BASE (C.U.B.) 100 M. X 100

344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414

559
558
557
556
555
554
553
552
551
550
549
548
547
546
545
544
543
542
541
540
539
538
537
536
535
534
533
532
531
530
529
528
527
526
525
524
523
522
521
520
519
518
517
516
515
514
513
512
511
510
509
508
507

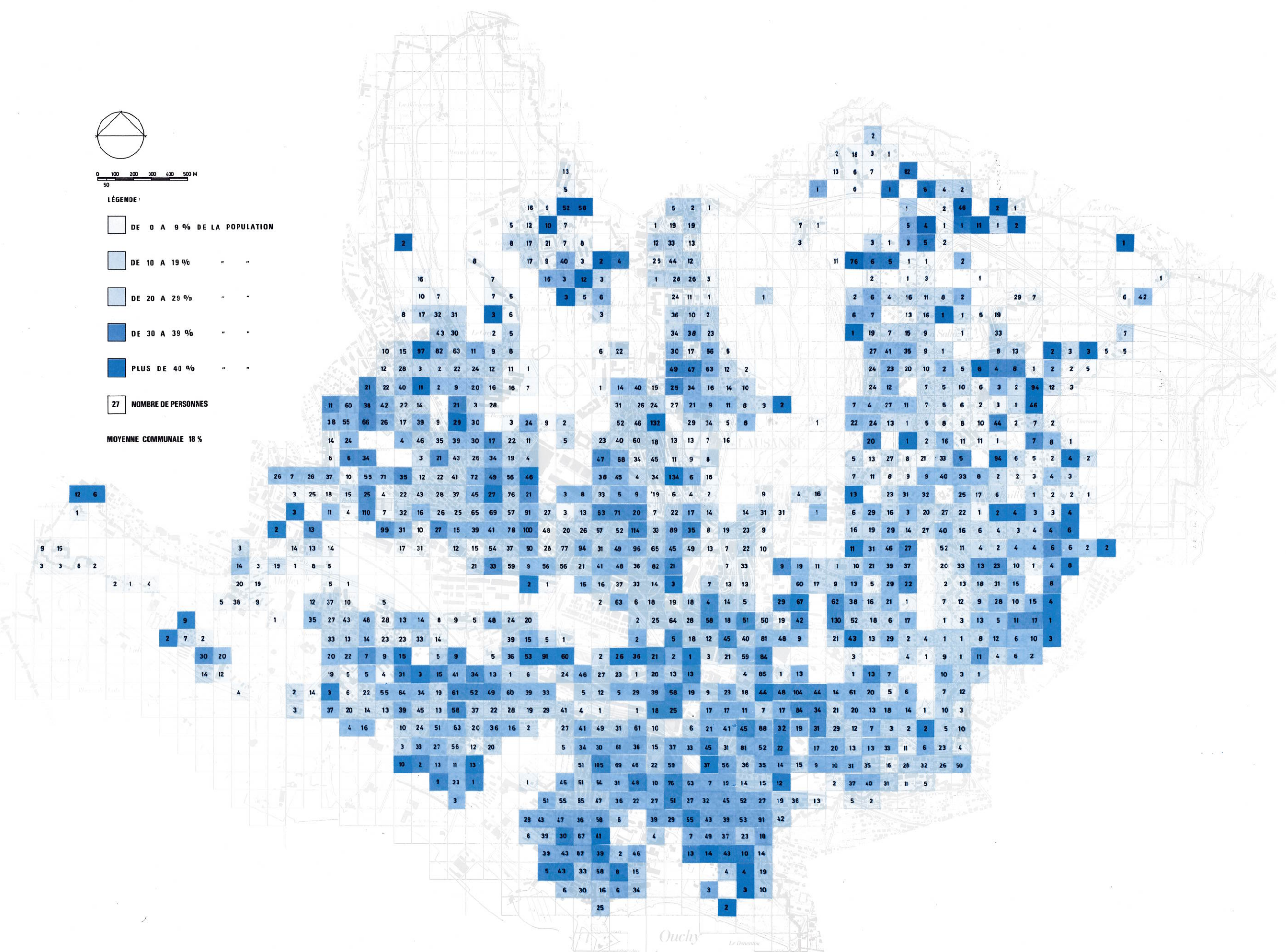


LÉGENDE :

- DE 0 A 9 % DE LA POPULATION
- DE 10 A 19 % - -
- DE 20 A 29 % - -
- DE 30 A 39 % - -
- PLUS DE 40 % - -

27 NOMBRE DE PERSONNES

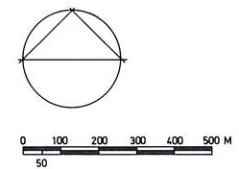
MOYENNE COMMUNALE 18 %



CARRÉ UNITAIRE DE BASE (C.U.B.) 100 M. X 100

344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414

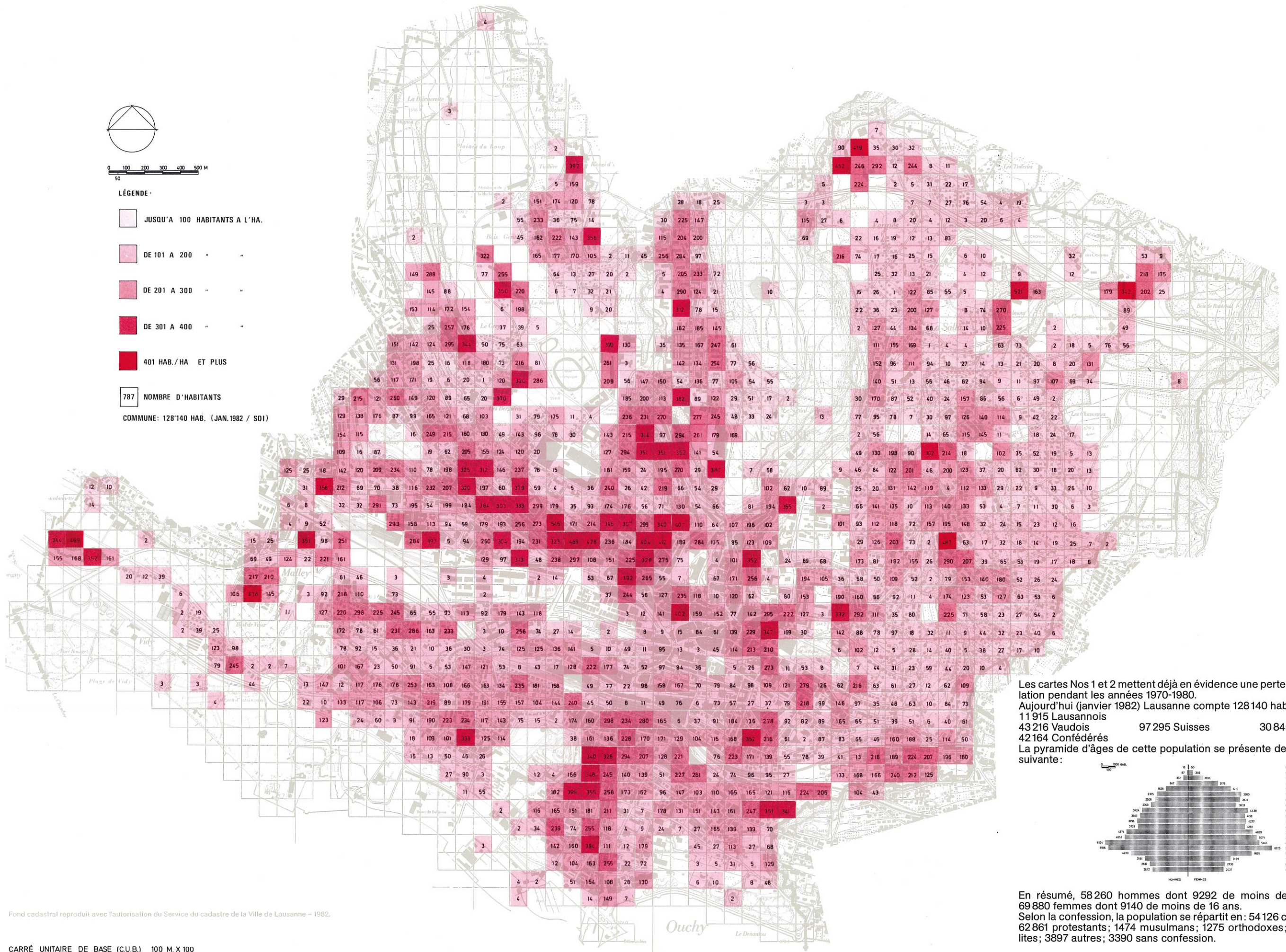
559
558
557
556
555
554
553
552
551
550
549
548
547
546
545
544
543
542
541
540
539
538
537
536
535
534
533
532
531
530
529
528
527
526
525
524
523
522
521
520
519
518
517
516
515
514
513
512
511
510
509
508
507



LÉGENDE :

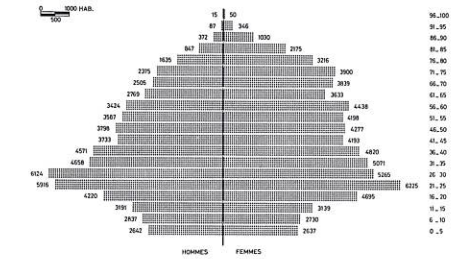
- JUSQU'A 100 HABITANTS A L'HA.
- DE 101 A 200 " "
- DE 201 A 300 " "
- DE 301 A 400 " "
- 401 HAB./HA ET PLUS

787 NOMBRE D'HABITANTS
COMMUNE: 128'140 HAB. (JAN.1982 / SO1)



Les cartes Nos 1 et 2 mettent déjà en évidence une perte de la population pendant les années 1970-1980.
Aujourd'hui (janvier 1982) Lausanne compte 128 140 habitants, soit:
11 915 Lausannois
43 216 Vaudois
42 164 Confédérés
97 295 Suisses
30 845 étrangers

La pyramide d'âges de cette population se présente de la manière suivante:



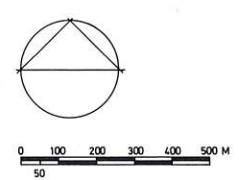
En résumé, 58 260 hommes dont 9 292 de moins de 16 ans et 69 880 femmes dont 9 140 de moins de 16 ans.
Selon la confession, la population se répartit en : 54 126 catholiques ; 62 861 protestants ; 1474 musulmans ; 1275 orthodoxes ; 1117 israélites ; 3897 autres ; 3390 sans confession.

Fond cadastral reproduit avec l'autorisation du Service du cadastre de la Ville de Lausanne - 1982.

CARRÉ UNITAIRE DE BASE (C.U.B.) 100 M. X 100

344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414

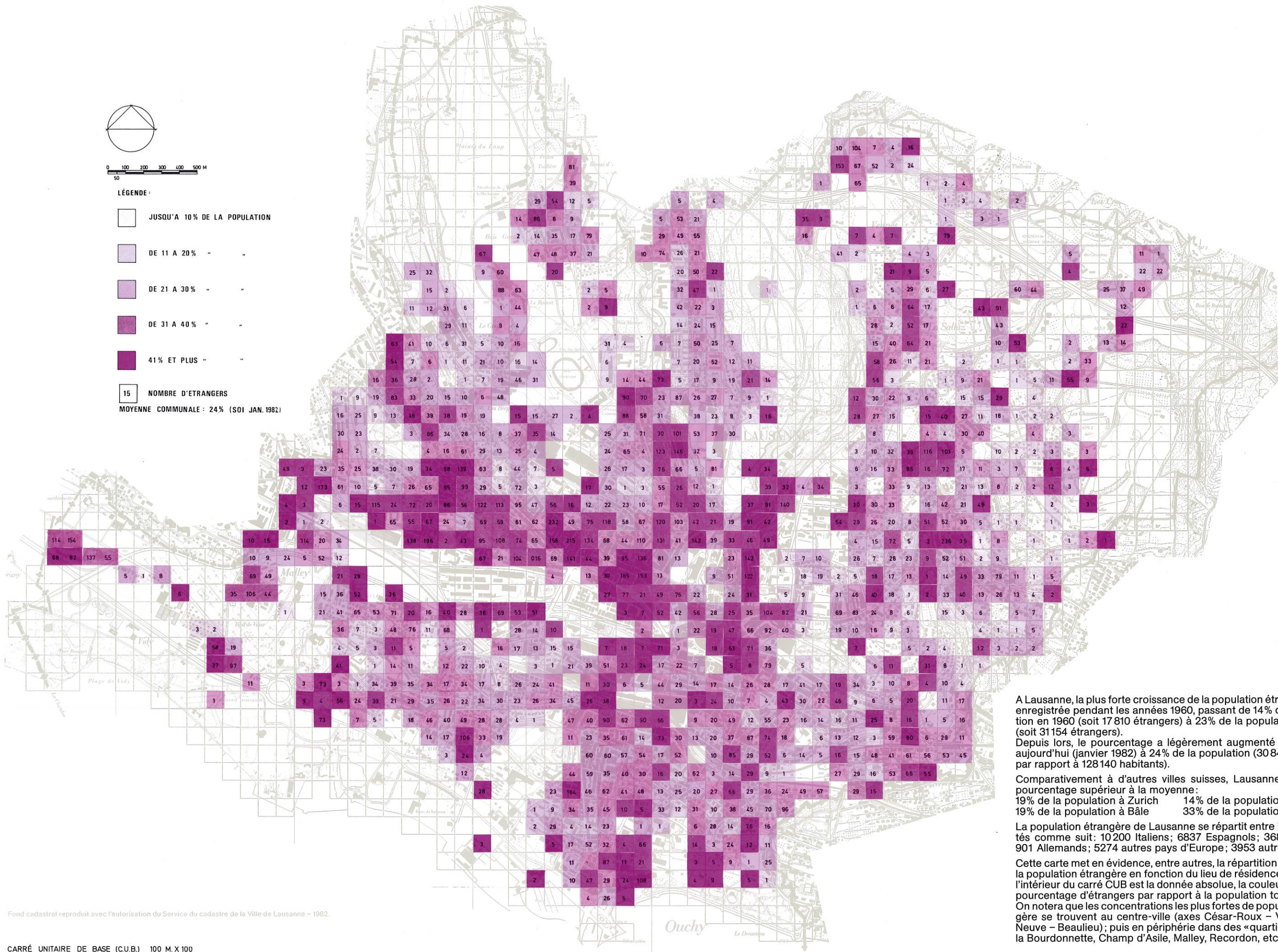
559
558
557
556
555
554
553
552
551
550
549
548
547
546
545
544
543
542
541
540
539
538
537
536
535
534
533
532
531
530
529
528
527
526
525
524
523
522
521
520
519
518
517
516
515
514
513
512
511
510
509
508
507



LÉGENDE :

- JUSQU'A 10% DE LA POPULATION
- DE 11 A 20% " "
- DE 21 A 30% " "
- DE 31 A 40% " "
- 41% ET PLUS " "

15 NOMBRE D'ETRANGERS
MOYENNE COMMUNALE : 24% (SOI JAN. 1982)



A Lausanne, la plus forte croissance de la population étrangère a été enregistrée pendant les années 1960, passant de 14% de la population en 1960 (soit 17 810 étrangers) à 23% de la population en 1970 (soit 31 154 étrangers). Depuis lors, le pourcentage a légèrement augmenté pour arriver aujourd'hui (janvier 1982) à 24% de la population (30 845 étrangers par rapport à 128 140 habitants).

Comparativement à d'autres villes suisses, Lausanne accuse un pourcentage supérieur à la moyenne :

19% de la population à Zurich	14% de la population à Berne
19% de la population à Bâle	33% de la population à Genève.

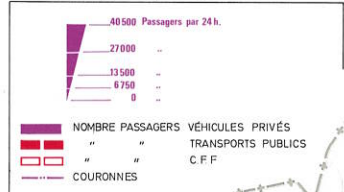
La population étrangère de Lausanne se répartit entre les nationalités comme suit : 10 200 Italiens ; 6 837 Espagnols ; 3 680 Français ; 901 Allemands ; 5 274 autres pays d'Europe ; 3 953 autres pays.

Cette carte met en évidence, entre autres, la répartition physique de la population étrangère en fonction du lieu de résidence (le chiffre à l'intérieur du carré CUB est la donnée absolue, la couleur exprime le pourcentage d'étrangers par rapport à la population totale). On notera que les concentrations les plus fortes de population étrangère se trouvent au centre-ville (axes César-Roux - Vallon et rue Neuve - Beaulieu) ; puis en périphérie dans des «quartiers» comme la Bourdonnette, Champ d'Asile, Malley, Recordon, etc.

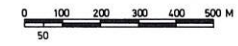
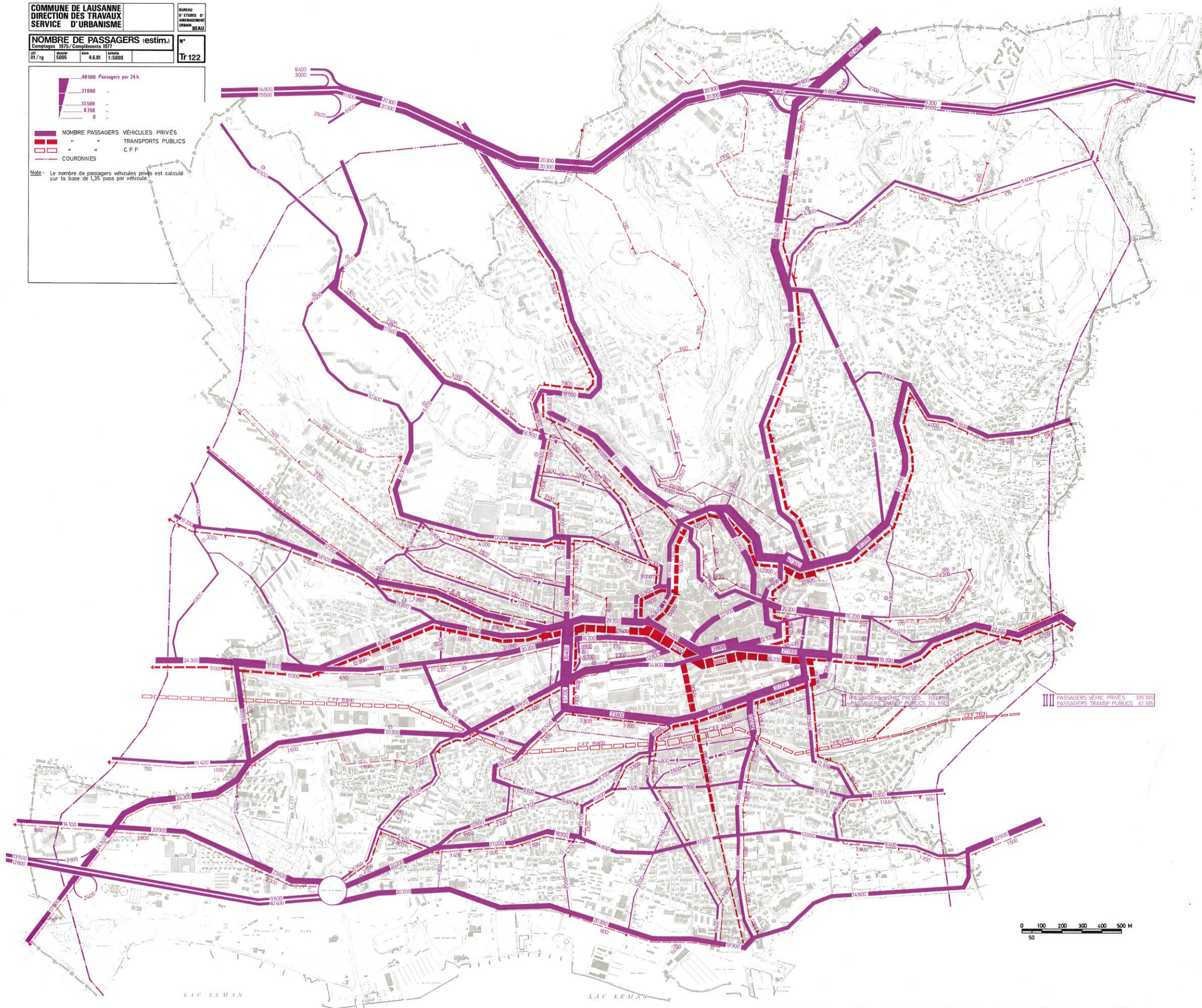
Fond cadastral reproduit avec l'autorisation du Service du cadastre de la Ville de Lausanne - 1982.

CARRÉ UNITAIRE DE BASE (C.U.B.) 100 M.X100

Ill./lg	date	éch.	feuille
11/19	5095	4.8.81	1:5000



Note: Le nombre de passagers véhicules privés est calculé sur la base de 1,35 pass. par véhicule.



Cette carte indique le nombre de passagers s'écoulant en une journée sur les principaux axes urbains, abstraction faite du nombre de véhicules en circulation.

Le graphique illustrant les passagers transportés au moyen de véhicules privés et de véhicules des transports publics, montre la répartition modale des déplacements motorisés effectués dans la commune.

Le nombre de passagers transportés en véhicules privés est calculé sur la base d'un taux d'occupation moyen de 1,35 passagers par véhicule.

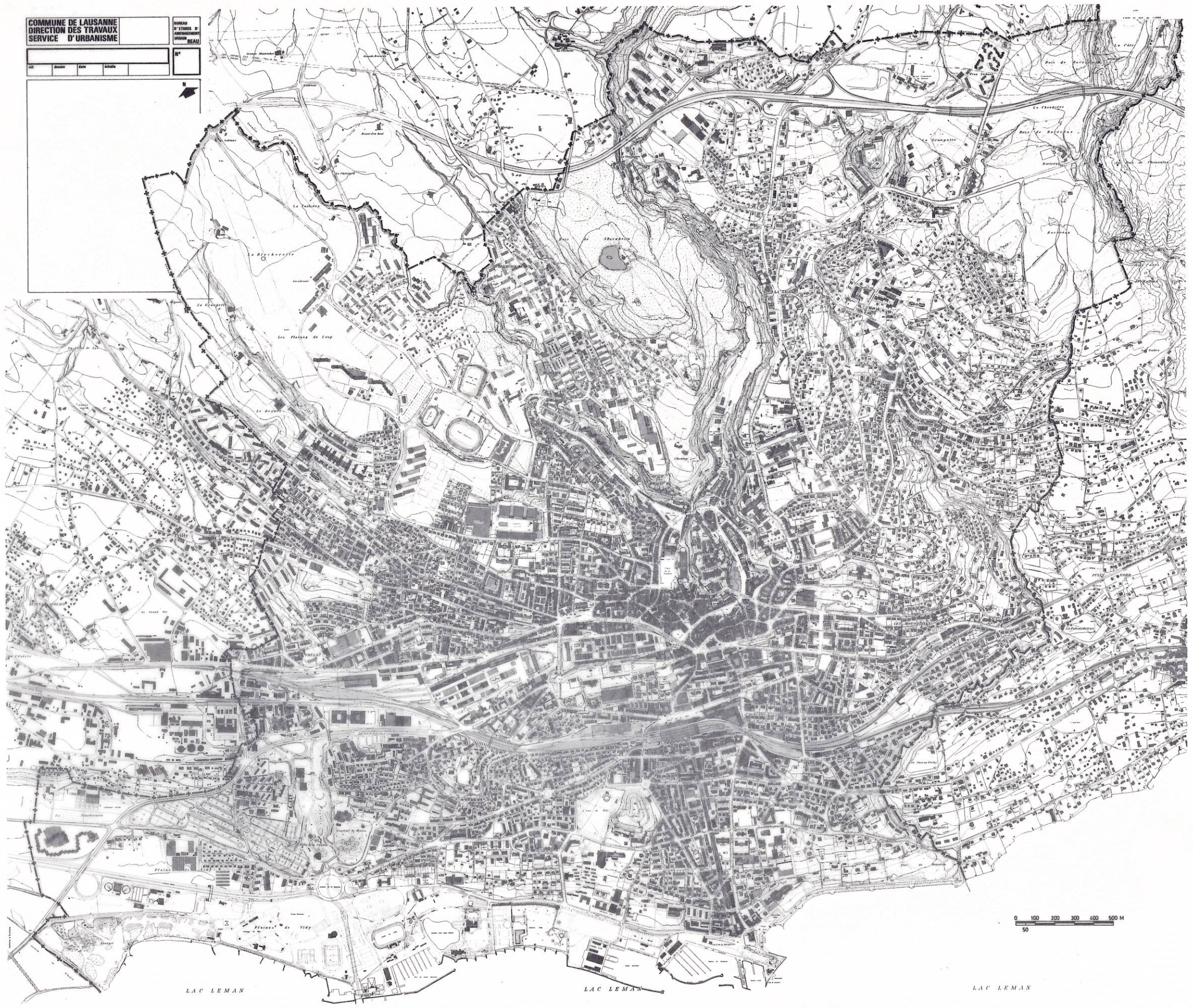
Une idée approximative du nombre de passagers aux heures de pointe peut être obtenue en prenant le 10% du trafic journalier pour les usagers de transports individuels et de 20% pour ceux des transports publics.

LAUSANNE
NOMBRE DE PASSAGERS TRANSPORTÉS
(Comptage 1975 - 1977)

COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME

BUREAU D'ETUDES D'AMENAGEMENT
URBAN (BEAU)

--	--	--	--	--



LAC LEMAN

LAC LEMAN

LAC LEMAN